

Faculté des sciences économiques,
sociales, politiques et de communication
HEC Liège

**Les coopératives agréées
entreprise sociale, pourraient-elles
être un levier pour la création et le
renforcement de Filières
Boulangères Alternatives en
Wallonie ?
Etude de cas « Histoire d'un grain »**

Auteur : Isabel Gonzalez Borrero
Promoteur : Kevin Marechal
Lecteur : Marthe Nyssens
Année académique 2024
Master de spécialisation en économie sociale

Mes remerciements vont...

À mon promoteur, Kevin Maréchal, pour sa disponibilité et les judicieux conseils prodigués tout au long de la réalisation de ce travail.

À ma lectrice, Marthe Nyssens, pour l'intérêt porté à cette recherche.

Aux fondateurs de « L'Histoire d'un Grain » et de « La Ferme Fourmanoy », Renaud Keutgen et Marc Châtel, pour la richesse des témoignages qui ont nourri ce travail.

A Samuel Thirion, pour son soutien et les différents aménagements professionnels mis en place, pour que je puisse finaliser cette recherche.

À Sébastien, Alexandra, Cécile, Kenzo, Lucas, Violette, pour leur soutien précieux et pour la relecture de ce mémoire.

À Fanny, Marie, Apolline, Lou et Jacqueline pour ses nombreux conseils autour de ce travail.

Aux membres de ma famille et mes amis, qu'ils soient en Belgique ou en Espagne.

À mes enfants Sara-Lou, Alba et Emilio.

TABLE DES MATIERES

1	INTRODUCTION	1
2	CONTEXTE	2
2.1	L'importance du blé dans le monde	2
2.2	Les systèmes agroalimentaires conventionnels et les verrouillages des filières céréalières boulangères en Wallonie.	2
2.3	Le contexte d'émergence des Filières Boulangères Alternatives.....	5
2.4	Les Filières Boulangères Alternatives en Wallonie	6
2.5	Les coopératives dont les coopératives agricoles en Belgique	6
2.6	Avantages et difficultés des coopératives agricoles.....	8
3	QUESTION DE RECHERCHE	10
3.1	Cheminant vers la question de recherche.....	10
1.1	Question de recherche finale	10
4	METHODOLOGIE.....	11
5	RÉSULTATS.....	13
5.1	« Histoire d'un Grain » : une coopérative meunière agréée en économie sociale.	13
5.1.1	Genèse et motivations prosociales	14
5.1.2	La dimension économique : financement et affectation des bénéfices.	14
5.1.3	La structure de gouvernance.	15
5.1.4	Canaux de communication.	17
5.1.5	Le réseau d'initiatives autour d'« Histoire d'un Grain »	18
5.1.6	Le partage des risques	19
5.1.7	Les freins et les tensions.....	19
5.1.8	Les acteurs et coopérateurs des FBA faisant partie d'« Histoire d'un Grain »....	20
5.2	Analyse de résultats.....	21
5.2.1	Les spécificités du statut de coopérative agréées en entreprise sociale qui favorisent la mise en place des FBA.....	21
5.2.2	Les bonnes pratiques qui favorisent le développement de ce type de coopératives 21	
5.2.3	Les éléments de contexte et du territoire qui favorisent la mise en place de ce type de coopératives qui renforcent les FBA.....	23
6	CONCLUSION.....	24
7	BIBLIOGRAPHIE	27
8	ANNEXES.....	31
8.1	Guide d'entretien semi-directif	31
8.2	Tableau de récolte de données	32
8.3	Tableau de présentation de résultats.....	35

1 INTRODUCTION

« *El pan es la vida* » (« le pain c'est la vie ») disait souvent ma grand-mère maternelle lors des repas dominicaux que nous partagions en famille. Passionnée par les questions autour de l'alimentation, que j'explore depuis plusieurs années, cette expression populaire conserve, me semble-t-il, toute sa pertinence. En effet, Phillipe Cardon et ses collègues présentent dans leur ouvrage « *la sociologie de l'alimentation* », différents enjeux soulevés par cette dernière seront abordés. L'alimentation y est décrite comme un fait social, qui se trouve « *à la croisée des espaces, domestique, politique et marchand* » et comme « *un objet incontournable pour comprendre le fonctionnement et l'évolution des sociétés* » (Cardon et al., 2019). Le système agroalimentaire industriel a une influence concrète sur la manière dont nous nous alimentons (et donc sur notre santé), sur les conditions de travail des différents acteurs de cette chaîne ainsi que sur notre environnement et notre économie. Étudiante en économie sociale et passionnée tout autant par les dynamiques collectives que par les questions autour de l'alimentation, j'ai décidé de m'intéresser aux filières boulangères alternatives (FBA) et aux coopératives multi-acteurs agréées entreprise sociale.

Après la deuxième Guerre Mondiale, les systèmes agro-industriels ont suivi une logique productiviste ayant un impact sur l'organisation de la filière du « grain au pain ». Cette organisation se caractérise par une mécanisation et une standardisation des outils de production et de transformation. Tous les maillons de la filière sont cadencés pour répondre aux besoins industriels (Lamine et al., 2010). C'est ainsi que le pain est devenu une marchandise standardisée et a rendu disponible un pain « bon marché », peu nourricier et en grand nombre (Baltazar et al., 2018). En fin du XXe siècle, ces systèmes agroalimentaires vont être remis en question par les nombreux impacts négatifs qu'ils génèrent (IPES-food, 2018). Des nouveaux besoins apparaissent vers de produits de qualité, « sains », locaux et avec plus de transparence (Abécassis, 2011). Des innovations sociales et techniques émergent au sein de la filière céréalière afin de répondre à cette nouvelle demande. Ce sont les filières boulangères alternatives (FBA) qui marquent une transition agroécologique (Chaussebourg et al., 2024). Elles ont la capacité de faire face au système agro-industriel intensif et productiviste. Elles font le passage d'une production basée sur l'exploitation de la nature et de l'humain à une production artisanale et à un respect du vivant (Chaussebourg et al., 2024). Les FBA se caractérisent principalement par des exploitations à petite échelle, par des pratiques de production agroécologiques et par la maîtrise de savoir-faire traditionnels (Baijot, 2021). En Wallonie, les FBA sont encore en stade de niche et les différents acteurs de la filière tels que les producteurs agroécologiques, les meuniers qui utilisent de moulins traditionnels et des boulangères artisanaux sont confrontés à des verrouillages liés à la logique industrielle.

Aujourd'hui, le développement des coopératives à multiples parties prenantes connaît un élan (Sacchetti & Birchall, 2018). De plus, la Région Wallonne met en place des outils de financement pour soutenir ce type de sociétés. Étant donné que les coopératives permettent de mobiliser des ressources à l'échelle de territoires, d'allier une diversité d'acteurs, de mutualiser des ressources, ces structures, faisant parties du champ de l'économie sociale, pourraient être un modèle intéressant pour permettre le développement et le renforcement des FBA. Ce travail de fin de master consiste en une étude de cas basé sur la coopérative meunière « Histoire d'un grain » située en province de Liège. Cette coopérative à multiples parties prenantes agréée entreprise sociale rassemble les différents acteurs de la FBA. L'objectif de cette recherche est de m'inspirer de l'expérience de cette coopérative pour mettre en lumière les spécificités de la structure coopérative qui favorisent la mise en place d'une filière pain, les « bonnes pratiques » en économie sociale de ce modèle et les éléments du contexte et du territoire qui favorisent l'émergence et le développement de ces structures.

Le corps de ce mémoire, est composé de plusieurs parties qui, mises ensemble, lui donne une certaine cohérence. La recherche s'est construite de manière vivante. En effet, sa réalisation n'a pas été linéaire. Dans une logique circulaire et dialectique, ces parties se sont influencées l'une

et l'autre, pour donner *in fine*, le travail dont vous prenez connaissance. Cette construction a été dynamique et certaines parties ont encore évolués dans les derniers moments de son écriture. A titre d'exemple, les hypothèses évoquées se sont stabilisées en fin du processus.

A la partie introductive, succédera une partie autour du contexte. Cette dernière, nourrie par différentes références théoriques, apportera des informations sur l'évolution des systèmes agroalimentaires et de ses conséquences sur la filière blé-pain, sur l'émergence des filières boulangères alternatives, les freins à son développement ainsi que sur les initiatives existantes sur le territoire étudié. Dans les deux parties qui suivront, plus méthodologiques, nous aborderons la manière dont s'est construite ma question de recherche ainsi que les différentes méthodes qualitatives qui permettront d'y répondre. Le choix de l'« *étude de cas* » que j'ai retenu, y sera développée. Les données récoltées, ainsi que leur analyse sera présentée dans la dernière partie de l'écrit. A la suite de la conclusion, dans les annexes, le lecteur pourra prendre connaissance de la grille d'analyse utilisée.

2 CONTEXTE

2.1 L'importance du blé dans le monde

La culture du blé a toujours occupé une place particulière dans notre société, en tant que denrée alimentaire de base (Abis, 2015). Le blé est la céréale la plus consommée dans l'alimentation humaine et sa production et sa consommation sont en augmentation (Bournigal & Ferenczi, 2020). En 2022, le marché mondial du blé a été doublement impacté, d'une part par la crise géopolitique consécutive à l'invasion de l'Ukraine par la Russie et d'autre part par la crise énergétique (Gourdon, de Ubeda, 2022). Autour de cette situation, les inquiétudes fortes qui ont traversé les populations et les nombreuses prises de positions politiques montrent l'importance que cette culture a dans notre économie et notre alimentation. En Wallonie, les céréales représentent la deuxième culture la plus importante, en termes de superficie, après les fourrages. Le blé tendre, la principale espèce utilisée pour la fabrication du pain, occupe, à lui seul, 70 % de la surface des céréales cultivées. Toutefois, seul 9 % sont utilisés pour l'alimentation humaine directe. En effet, la plupart des agriculteurs se tournent vers la culture moins risquée de blé fourrager, destiné à l'alimentation animale, qui financièrement, est moins valorisé. En conséquence, la majorité du blé tendre panifiable est importée de France et d'Allemagne alors que la farine wallonne ne représente que 6 % de celle utilisée par les boulangeries de cette région belge (Delcour et al., 2014).

2.2 Les systèmes agroalimentaires conventionnels et les verrouillages des filières céréalières boulangères en Wallonie.

Après la deuxième Guerre Mondiale, les systèmes agro-industriels ont suivi une logique productiviste. Cette logique repose sur des principes fordistes avec un découpage de la chaîne alimentaire en maillons spécialisés. C'est ainsi que les échanges entre les différents acteurs de la chaîne sont coupés afin de diminuer le nombre d'actifs tout en maximisant la production de produits standardisés (Van Franck, 2018). Ce système agro-industriel s'est installé peu à peu, donnant lieu à un régime socio-technique se situant en amont et aval du système agro-alimentaire. Celui-ci englobe non seulement les filières de production, de transformation et de distribution, mais aussi la sélection variétale, la recherche, le conseil technique, les politiques publiques et les instances de régularisation (Lamine et al., 2010). Aujourd'hui, il est constitué d'un réseau bien articulé et composé par un grand nombre d'acteurs, institutions, pratiques, normes, politiques publiques faisant partie du régime dominant (Lamine et al. 2008). Ce régime est caractérisé par une agriculture intensive qui repose sur l'apport de nombreux intrants externes (fertilisants, engrais NPK - Azote, phosphore et potasse, pétrole, électricité, produits phytosanitaires, etc), par une mécanisation croissante des outils de production (Baijot, 2021) ainsi que par une normalisation et standardisation des techniques de sélection et de transformation (Abecassis & Bergez, 2009). Ce modèle a une influence sur le choix des

agriculteurs en matière de méthodes de production mais aussi sur les chercheurs et scientifiques dans le type de travaux qu'ils mèneront (Vanloqueren & Baret, 2008).

Cette trajectoire agroalimentaire en équilibre, qui est devenue « la norme », menace l'émergence de voies de transition alternatives, plus inclusives et participatives, et, de ce fait, la résilience du système alimentaire déjà fragilisé par le manque d'autonomie des acteurs qui le composent (Kovacs, 2022). Afin de mieux comprendre ces blocages, nous utiliserons ici les notions de verrouillage, de « lock-in » et de « path dependence »¹. Dans le cas des filières céréalières boulangères en Wallonie, ces « lock-in » se situent à tous les niveaux de la chaîne blé-pain, dès la production de grains jusqu'à la fabrication du pain. Chaque maillon de la filière est en effet cadencé pour répondre aux besoins industriels (Hermesse et al., 2018). Ces « cadenas » peuvent être liés à un contexte et des politiques publiques régionales. Ils sont toutefois également ancrés dans un territoire plus large, qu'il soit européen, voire mondial. Ces différents niveaux et maillons sont, bien souvent, en lien les uns avec les autres (path dependence) (Boussaguet et al., 2010).

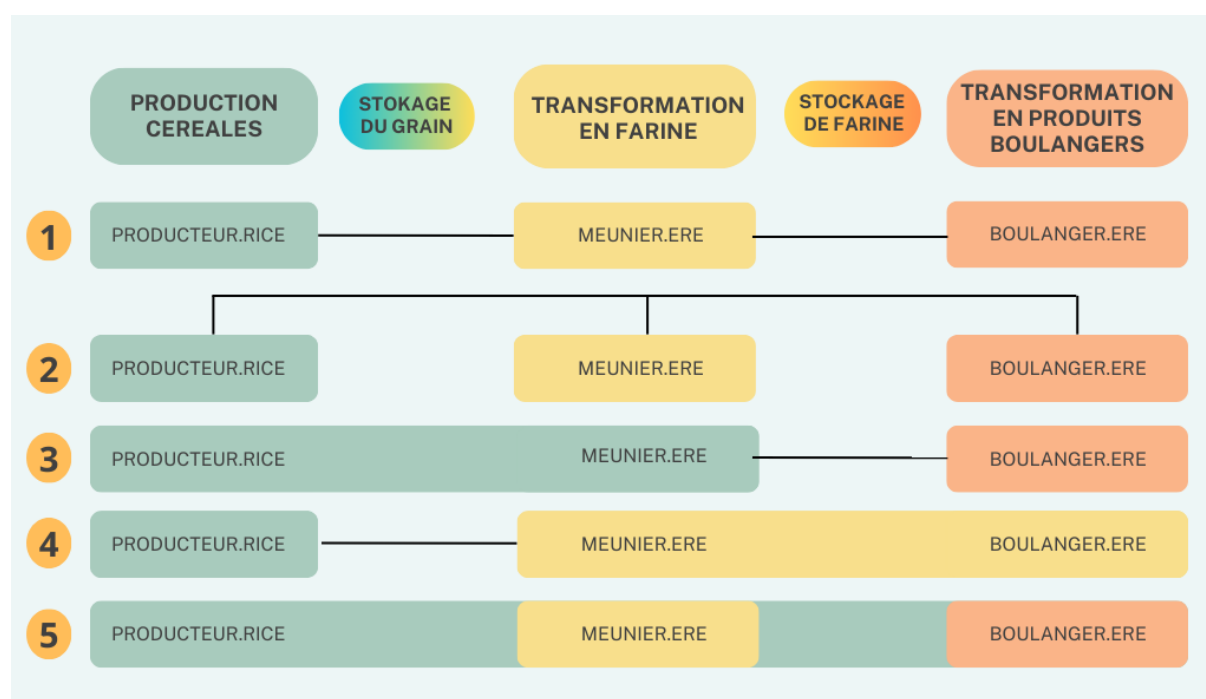


Figure 1 : Schématisation des scénarii de filières céréalières panifiables (Kovacs, 2022; La Spina & Roda, 2019; Plateau et al., 2016).

Au niveau de l'organisation mondiale de la filière céréalière, le schéma classique est que chaque acteur n'entretient de contact, généralement, qu'avec le maillon suivant. Il s'agit du premier scénario de la figure 1. Cette organisation se caractérise par une tendance à la standardisation des outils de production (Abecassis et al., 2009; Blanquart, Joignaux et Vaillant, 2013) et des produits, de sorte à fournir des lots homogènes avec une réduction des variétés céréalières (Abecassis & Bergez, 2009) et à faciliter leur circulation et transformation (Chaussebourg et al., 2024). Ces dispositions de standardisation génèrent également des effets de verrouillage. Au niveau du système semencier des céréales panifiables, l'agro-industrie a fait le choix de variétés modernes en fonction de leur rendement et de leur taux de protéines, de façon à obtenir un pain plus économique, au détriment de sa valeur nutritionnelle. Ces variétés sont standardisées par les normes DHS (les épreuves de Distinction, d'Homogénéité et de Stabilité) et VAT (Valeur Agronomique et Technologique). Les variétés F1 qui ne peuvent pas se ressemer, répondant à ces exigences, empêchent l'autoproduction de semences et créent

¹ Selon Bruno Palier, le « path dependence » (dépendance au chemin emprunté) s'est développé en science politique dans les années 1990 pour souligner le poids des choix effectués dans le passé et celui des institutions politiques sur les décisions présentes (Boussaguet et al., 2010) p 411.

une dépendance aux entreprises semencières. Cet enjeu de « standardisation semencière » se concrétise à travers la mise en place d'un système de brevet et la création d'un catalogue officiel de semences commercialisables. Les caractéristiques de ces dernières seront très réduites, occultant la diversité variétale (Brier, 2019) et excluant des initiatives de réappropriation de semences telles que les méthodes de sélection massale (Baltazar et al., 2018; Kovacs, 2022). Ce phénomène est présenté par Hecquet (2018), comme un élément de verrouillage, d'autant plus que ces méthodes de reproduction sont fortement utilisées au sein des filières boulangères artisanales ((Hermesse et al., 2018). Comme cela est expliqué dans l'épisode 1 du podcast « *le pain qu'on sème* », en Belgique, les semences céréalières panifiables locales et adaptées au terroir sont très peu accessibles (Chaussebourg & Maughan, 2023).

Sur le territoire belge, la notion de la valeur boulangère dans le terme conventionnel, est confrontée également à un phénomène de verrouillage (Chaussebourg et al., 2024). Cette notion se caractérise par un ensemble de critères indexés sur des normes industrielles, suivant un processus très mécanisé, qui définissent si un lot de grains est panifiable (Dewalque, 2021). Ces critères, régis par Fegra-Synagra (Fédération Belge de négociants en céréales de Belgique et l'association professionnelle de négociants des céréales et autres produits agricoles), sont évalués par le poids, le taux d'humidité, le taux de protéines, l'indice de Hagberg et l'indice de Zeleny (FWA, 2020). Ces normes favorisent le déclassement de lots de céréales provenant des variétés paysannes², de populations, anciennes. Toutefois, les artisans-boulangers, étant un des acteurs des filières boulangères alternatives (Ci-après), ont la capacité de faire du pain avec ces dernières (Chaussebourg et al., 2024). Ce savoir-faire est une piste pour créer des débouchés pour ces variétés sur le territoire (Baijot, 2021). De plus, selon le podcast « *le pain qu'on sème* », ces variétés en Wallonie, étant adaptées non seulement aux diverses formes d'agriculture à faibles niveaux d'intrants mais aussi à l'environnement naturel de façon évolutive (Chaussebourg & Maughan, 2023), ont pratiquement disparu du commerce (Baltazar et al., 2018). Ces types de variétés sont privilégiées dans les filières panifiables alternatives (Chaussebourg et al., 2024).

Au niveau du stockage des céréales, en Wallonie, il y a peu d'organismes qui répondent à la demande de lots de céréales biologiques, étant donné la faible quantité et l'hétérogénéité des lots. Le stockage des grains est principalement réalisé par des organismes spécialisés tels que des négociants et des grandes coopératives, ainsi que des stockeurs indépendants, tous représentés par Synagra (Association professionnelle de négociants en céréales et autres produits agricoles, faisant partie du groupe Fegra). Le stockage à la ferme est minoritaire (La Spina & Roda, 2019). Pour fournir de grandes industries, le passage par des négociants représente un grand avantage. En effet, les filières boulangères conventionnelles cherchent, avant tout, à se procurer des grands lots de grains homogènes et de qualité, permettant de produire du pain en nombre et de supporter une activité de pétrissage importante, avec une fermentation courte (Dehon, 2022). Les agriculteurs travaillant à petite échelle, avec de petits lots qui ne sont pas forcément homogènes, sont dans l'incapacité de répondre à cette demande. Ils doivent donc trouver des voies alternatives pour écouler leurs productions (Chaussebourg & Maughan, 2023).

Nous relèverons encore deux verrouillages. Le premier sera financier et idéologique tandis que le second concernera la reconnaissance et la labellisation de l'artisan boulanger. Tout d'abord, nous pouvons constater le rôle important du mythe du rendement. Produire une denrée la moins chère possible, se vendant dans les plus grandes quantités sur le marché sera souvent le schéma qui sera mis en avant. L'innovation « par le retrait » sera peu valorisée. Étonnement, produire des céréales de façon non-intensive, c'est-à-dire à faible densité de semis, avec peu d'intrants et en se réappropriant des semences paysannes de l'année précédente, va donner des grains bio de meilleure qualité avec un prix plus élevé que les grains conventionnels. Ces facteurs qui

² Les variétés paysannes regroupent des variétés anciennes, de pays ou population reproduites à la ferme (Baijot, 2021).

permettent de réduire certains coûts, ainsi que les externalités positives que ces modèles « agroécologiques » génèrent ne sont pas nécessairement pris en compte dans le calcul. Ce sera souvent le gain à court terme qui sera le plus important, alors que de nombreux exemples montrent, que ces modèles de production peuvent également avoir des rendements nets au moins aussi intéressants qu'en conventionnel (Chaussebourg & Maughan, 2023).

Ensuite, nous noterons également que le terme de « Boulanger artisan » n'est pas protégé en Wallonie. Cela pose un problème pour pouvoir valoriser un produit de qualité qui pourra avoir une plus-value sur le marché (Chaussebourg & Maughan, 2023). De plus, en Wallonie toute personne qui souhaite exercer le métier de boulanger doit prouver ses compétences. En effet, la plupart des formations qui existent sur le territoire sont orientées vers la boulangerie industrielle ou semi-industrielle et n'incluent pratiquement pas les techniques de panification artisanale, dont la fermentation au levain (Baltazar et al., 2018).

Nous concluons cette partie par l'influence globale qu'auront ces différents éléments sur le type de pain que nous retrouvons sur le marché (wallon mais aussi sur d'autres territoires européens qui connaissent un contexte similaire). De manière générale, le pain est devenu une marchandise standardisée, partie intégrante d'une industrie céréalière de plus en plus globalisée touchant tous les maillons de la chaîne : production, meunerie et boulangerie. (Baltazar et al., 2018). Cette industrialisation a rendu disponible sur le marché un pain aéré « bon marché » à base de farines blanches, peu digeste, dépourvu de qualité nutritive et peu nourricier (Kaplan, 2020 et Rémésy & Leenhardt, 2009), contenant des conservateurs, et des adjuvants (Baltazar et al., 2018, Delwalque, 2021) (Kovacs, 2022). Cette nouvelle tendance a provoqué une modification des habitudes alimentaires se dirigeant vers des produits prêts à consommer où la grande distribution devient la norme, étant le lieu d'achat privilégié par les consommateurs (Etiévant et al., 2010). Cela a provoqué un changement important : le pain qui était un aliment de base, devient un aliment d'accompagnement (Dubuisson et al., 2010).

2.3 Le contexte d'émergence des Filières Boulangères Alternatives.

Depuis la fin du XXe siècle, la chaîne de valeur des systèmes alimentaires traverse un ensemble de crises économiques, sanitaires, géopolitiques et sociales. Les systèmes agro-alimentaires intensifs vont être remis en question par les nombreux impacts négatifs qu'ils génèrent. Ces derniers se manifestent d'une part sur le domaine écologique, par la non prise en compte des enjeux climatiques ainsi que la pollution et la dégradation des sols (IPES-Food, 2018), et d'autre part sur le domaine social par les inégalités socio-économiques vécues par les petits producteurs (Van der Ploeg, 2008). Les différentes parties prenantes des chaînes alimentaires, notamment les producteurs, transformateurs, consommateurs et décideurs sont également impactés (Galliano, Raynaud, 2015). Du côté des consommateurs, de nouveaux enjeux apparaissent portés par la demande vers des produits locaux et sains avec plus de transparence (Chiffolleau et al., 2021). De nouveaux besoins apparaissent également en termes de qualité, traçabilité, sécurité et de prix des produits (Abécassis, 2011). C'est ainsi qu'une nouvelle dimension « santé et nutritionnelle » émerge. De plus, les entreprises agroalimentaires doivent donc faire face aux nouveaux défis axés sur la durabilité.

Une nouvelle dynamique d'innovations sociales, technologiques et environnementales émerge au sein des systèmes alimentaires portés par des collectivités, des associations, des entrepreneurs ainsi que des pouvoirs publics qui interviennent tout au long du processus « de la fourche à la fourchette » (Saint-Ges et al., 2021). Ces innovations qui commencent à se développer, vont s'opposer aux systèmes productivistes (Balasz, Aistara, 2018 ; Hermesse et al., 2018) et de nouvelles voies de transitions du système agro-alimentaire avec une logique de territorialisation émergent. D'une part, différents contre-mouvements vont apparaître pour promouvoir une agriculture alternative vers l'agroécologie, tels que les mouvements sociaux paysans en France (Lamine et al., 2019). D'autre part, les réseaux de distribution vers des circuits courts, qui sont de nouvelles formes de distribution favorisant la production et la consommation de produits locaux, se propagent (Saint-Ges et al., 2021). Les AMAP

(association pour le maintien de l'agriculture paysanne) en France et les GASAP (groupe d'achats solidaires de l'agriculture paysanne) en Belgique en sont des exemples. Ces circuits de distribution, consistent à supprimer tous les intermédiaires entre producteurs et consommateurs, avec un mécanisme de paiement à l'avance, visant à garantir un revenu décent pour les producteurs. Ce mécanisme « hors logique de marché » permet de court-circuiter en grande partie les exigences de standardisation et traçabilité de produits de l'industrie agro-alimentaire (Lamine et al., 2010).

La chercheuse Yuna Chiffolleau et ses collègues ont mené une recherche en Occitanie (France), afin d'identifier les innovations sociales qui émergent afin de répondre aux nouvelles demandes des consommateurs pour des produits locaux, de qualité « santé » et plus récemment « sans gluten ». En effet, la filière de blé panifiable se réorganise et se réinvente. Ces nouveaux besoins ont fait apparaître des chaînes locales autour du blé dites ultra-courtes dans laquelle un « paysan-meunier-boulangier » assure toutes les étapes de la filière (production de céréales jusqu'à la commercialisation du pain) (Saint-Ges et al., 2021). Ce modèle correspond au scénario 5 de la figure 1. Des métiers tels que paysans-meuniers suivant le modèle du moulin à la ferme (voir scénario 3 de la figure 1), meuniers-boulangers ((voir scénario 4 de la figure 1), qui valorisent une partie de leur farine dans un atelier de boulangerie sur place, (Kovacs, 2022) apparaissent. Cela a également favorisé l'émergence d'un collectif d'acteurs de la filière boulangère (producteurs, artisans, consommateurs), qui se rassemblent autour d'une coopérative. Ces acteurs se réapproprient de nouvelles techniques de fabrication prenant en compte les dimensions sociales, écologiques et politiques avec un focus sur la valeur nutritionnelle et les bienfaits pour la santé de leurs produits (Saint-Ges et al., 2021).

2.4 Les Filières Boulangères Alternatives en Wallonie

Dans la littérature, différentes terminologies sont utilisées pour caractériser ces nouvelles chaînes innovantes autour du blé, qui ont la volonté de relocaliser la filière vers un système agroalimentaire plus durable, telles que les filières boulangères alternatives (FBA), utilisées par Baijot, 2021 et Chaussebourg et al. 2024. Au long de ce travail, j'utiliserai ce terme. Ces filières proposent un pain issu d'une farine locale et biologique (Baijot, 2021; Baltazar et al., 2018) et passent d'une production basée sur l'exploitation de la nature à une production artisanale qui met au centre l'attention à la matière vivante (Chaussebourg et al., 2024). Les FBA se caractérisent par des exploitations de petite échelle, par des méthodes de production à bas intrants, par la revalorisation de variétés céréalières diverses adaptées au terroir et par la maîtrise de savoir-faire traditionnels. C'est ainsi que les meuniers des FBA vont privilégier les moulins à meules de pierre ou sur de petit cylindre, permettant de conserver les propriétés nutritionnelles du grain (Kovacs, 2022), ce qui nécessite un savoir-faire important (La Spina & Roda, 2019). Quant aux boulangers des FBA, ils vont travailler avec des grains issus de blés paysans car ils sont nutritifs et ont un goût prononcé. Pour panifier ces farines déclassées par l'industrie, les boulangers artisanaux utilisent leur savoir-faire artisanal et portent l'attention à la matière première vivante et privilégient l'utilisation du levain (Chaussebourg et al., 2024). Les FBA, s'opposant au modèle de la filière boulangère conventionnelle, sont capables de créer des débouchés pour les variétés anciennes sur le territoire grâce à que ces acteurs maîtrisant des techniques et un savoir-faire artisanal. (Baijot, 2021). Toutefois, ces niches d'innovations, co-existent avec les filières industrielles sur le territoire (Saint-Ges et al., 2021).

En Wallonie, ce type de filières courtes émergent également (Godart et al., 2018). Il existe de nombreux acteurs au niveau micro, faisant partie des différents maillons de la chaîne que sont les producteurs, les meuniers, les stockeurs, les distributeurs, les boulangers-artisans ainsi que les consommateurs, qu'il est ici impossible de répertorier au vu de leur grand nombre.

2.5 Les coopératives dont les coopératives agricoles en Belgique

Les coopératives font partie du champ de l'économie sociale qui se caractérise par des principes et valeurs telles que *la finalité des services plutôt que le retour financier sur investissement*,

l'autonomie de gestion, la participation démocratique et primauté des personnes et du travail sur le capital dans la répartition des revenus (Defourny et Nyssens, 2017). L'Alliance Coopérative internationale (ACI), fondée en 1895, est une organisation internationale fédératrice des coopératives. Aujourd'hui, elle rassemble 1 milliard de coopératives dans le monde. Selon l'ACI, une coopérative est « une association autonome de personnes volontairement réunies pour satisfaire leurs aspirations et besoins économiques, sociaux et culturels communs à travers une entreprise détenue collectivement et contrôlée démocratiquement ». Les valeurs communes sont fondées sur l'entraide, la responsabilité, la démocratie, l'égalité, l'équité et la solidarité. Sept principes de fonctionnement coopératif servent de « boussole » (l'adhésion volontaire et ouverte, le contrôle démocratique exercé par les membres, la participation économique des membres, l'autonomie et indépendance, l'éducation, la formation et l'information, la coopération entre les coopératives et l'engagement envers la communauté) (COOP, 2015).

Les propriétaires des structures coopératives sont également appelés membres, coopérateurs ou sociétaires (Hollenecq et Jacobs, 2019). Ils se caractérisent par leur double qualité, étant à la fois « associés », ayant droit au contrôle démocratique ainsi qu'usagers, bénéficiant des produits ou services fournis par la coopérative (Fauquet, 1935 ; Desroche, 1976 ; Vienney, 1980 et Draperi, 2012). Aujourd'hui, les coopératives ont évolué en réponse aux nouveaux enjeux sociétaux et environnementaux et résultent d'un mouvement des organisations d'intérêt mutuel vers un comportement accru pour l'intérêt général (Defourny & Nyssens, 2017). Dans certains cas, une coopérative peut réunir qu'une seule catégorie de parties prenantes³ (coopératives mono-acteurs, « single-stakeholders co-operatives ») (Defourny & Nyssens, 2017). Dans d'autres cas, on parle de coopératives à parties prenantes multiples (coopératives multiparties, multi-acteurs, « multi-stakeholders »).

Le statut coopératif en Belgique est une forme spécifique de société qui a pour caractéristique d'avoir un nombre variable d'associés et de poursuivre une finalité coopérative⁴. Avant 2019, seules les coopératives agréées par le Conseil national de la Coopération (CNC) étaient considérées comme respectant l'éthique de l'économie sociale. La réforme du code des sociétés et Associations du 2019, a modifié et a resserré les exigences du statut coopératif pour se rapprocher des principes coopératifs de l'ACI. Notons également que cette réforme a supprimé la « Société Coopérative à Responsabilité Illimitée » (SCRI) et les sociétés coopératives sont désormais nommées SC. Actuellement, les SC peuvent détenir plusieurs agréments en même temps. D'une part, elles peuvent être agréées en tant que SC (ancien « agrément CNC ») et d'autre part, être reconnues en tant qu'entreprise sociale (ancienne qualification de « société à finalité sociale »). Cette dernière développe une orientation tournée d'avantage vers l'intérêt général⁵. Une série d'éléments tels que l'objet de la société visant un impact positif, la gratuité du mandat d'administrateur, le patrimoine de la société réservé à une affectation qui correspond le plus possible à son objet en cas de liquidation (...) doivent être repris dans les statuts. Elle se trouve à mi-chemin entre l'asbl et la société, dans le sens l'entreprise sociale peut avoir pour objectif de distribuer des avantages patrimoniaux à ses associés mais dans des conditions très strictes (Ker, 2022).

Les coopératives en Belgique représentent 1 % de toutes les entreprises belges actives. Ensemble, elles représentent environ 1,5 à 2 millions de coopérateurs. Cependant, leur

³ Freeman (1984) les définit comme « tout groupe ou individu qui peut affecter ou être affecté par la réalisation des objectifs de l'entreprise ».

⁴ <https://economie.fgov.be/fr/les-societes-cooperatives>

⁵ <https://wallonie-bruxelles.febecoop.be/>.

contribution à l'économie belge, en termes de chiffre d'affaires, de contribution au PIB est beaucoup plus importante (Staessens et al., 2021).

En Wallonie il existe de plusieurs possibilités de financement pour l'entreprenariat coopératifs. A travers l'agence W.alter (agence régionale de financement de l'économie sociale marchande) une entreprise publique qui propose différents modalités de financement pour le développement des entreprises sociales. Il y a également la mesure "brasero" qui permet une augmentation et un dopage des apports en capital des coopérateurs. A travers la subvention « Hall relais agricole », il est possible de recevoir un financement pour investir dans des infrastructures agricoles pour des projets dédiés à la transformation et au stockage des produits, qui mettent en avant des circuits courts et qui regroupent des producteurs locaux. Par ailleurs d'autres politiques publiques, permettent également de venir en aide aux coopératives. Le Tax Shelter, est un incitant fiscal qui s'adresse aux entreprises débutantes de petite taille, sociale ou non, qui ont été constituées depuis moins de quatre ans au moment de l'augmentation du capital. Il permettra aux investisseurs privés de déduire fiscalement une part du montant investi (Plateau, 2021). Le Gouvernement de Wallonie a récemment lancé un appel à projet intitulé « la relocalisation de l'alimentation en Wallonie » afin de soutenir les initiatives qui favorisent la transition du système alimentaire. Celle-ci porte principalement sur les ressources humaines (SPW, 2024).

Les coopératives agricoles, quant à elles, se sont développées tout au long du XXe siècle. Elles émergent afin de répondre à des difficultés sociales et à de graves crises économiques rencontrées par les exploitants agricoles. Ceux-ci se regroupent afin de s'entraider en mettant en commun certains moyens de production, de transformation ou de commercialisation pour améliorer leurs conditions de vie souvent difficiles. (Saisset, 2017). Concrètement, elles s'organisent en amont ou en aval de la production soit par l'approvisionnement en ressources soit par la transformation ou la commercialisation de produits (Plateau et al., 2018). Elles permettent aux agriculteurs non seulement de surmonter collectivement les difficultés rencontrées par leur secteur (Plateau, et al. 2018) mais aussi de bénéficier d'économies d'échelle, d'améliorer les conditions de travail ou de renforcer les interdépendances des exploitations avec leur environnement biophysique et socioéconomique (Chayanov, 1927 ; Galeski, 1977 ; Obern et Jones, 1981 ; Van Dooren, 1982). Ces coopératives jouent un rôle considérable dans le soutien aux agriculteurs (Bijman et al., 2012) qui sont confrontés non seulement à la concurrence des entreprises agroalimentaires capitalistes mais aussi à la concurrence du marché mondial productiviste (Barraud-Didier & Henninger, 2009).

2.6 Avantages et difficultés des coopératives agricoles

Actuellement, les activités des coopératives agricoles sont très variées, et prennent différentes formes : multi-acteurs ou mono-acteurs, de production agricole intégrale ou verticale, des services de promotion de la production, les coopératives citoyennes... (Plateau, 2021). Aujourd'hui le mouvement connaît un élan autour des coopératives aux multiples parties prenantes (Sacchetti & Birchall, 2018). C'est par exemple le cas de coopératives agricoles gérées collectivement par des agriculteurs et des consommateurs. (Defourny et Nyssens, 2017). Dans le secteur agricole et alimentaire, cette dynamique se retrouve autour d'une diversité d'acteurs, tels que des producteurs, distributeurs, consommateurs, sympathisants, propriétaires fonciers, associations, investisseurs publics et privés permettant d'avantage la mobilisation de ressources à l'échelle des territoires (Bauwens et Mertens, 2017 ; Gonzalez, 2017). Ces dernières se concentrent sur les intérêts des différentes catégories de coopérateurs, mais sont aussi souvent davantage orientées vers l'intérêt collectif (Hollebecq & Jacobs, 2019).

Si nous allons dans une analyse plus précise, nous distinguerons plusieurs dynamiques différentes au sein des coopératives. Tout d'abord, nous aurons des coopératives qui favorisent une intégration verticale à l'échelle des filières agroalimentaires. Cette dernière peut se faire selon deux modèles. Le premier consistera « *en une intégration verticale basée sur l'extension du contrôle d'une catégorie d'acteurs (agriculteurs, consommateurs, transformateurs,*

distributeurs) sur un autre stade de la filière, en amont ou en aval de ses activités initiales » (Plateau, 2021). Cette intégration verticale par extension se retrouvera par exemple dans des coopératives de services aux gérants d'exploitation agricole pour l'accès, la transformation ou la distribution d'intrants (Chomel et al., 2013). La logique coopérative par extension s'appuiera *« sur la génération d'un capital social qui renforce les liens entre des acteurs similaires »* « bonding social capital » (Pretty, 2003). Un deuxième modèle d'intégration verticale, appelé « intégration verticale par alliances », va plutôt se baser sur une coopération entre acteurs de filière et la coordination de leurs intérêts respectifs dans une logique de partenariat. Ce modèle, pour fonctionner, doit *« générer un capital social capable d'établir des ponts (bridging social capital) entre des acteurs complémentaires, tels que les agriculteurs, consommateurs, transformateurs, distributeurs ou fournisseurs »* (Pretty, 2003). Dans ce cas, les différentes sphères (production, transformation, consommation) seront basées sur une relation d'interdépendance et ne seront plus vues comme antagonistes ou concurrentes (Maréchal et al., 2019). Deuxièmement, la coopération horizontale inter-exploitations, consiste en une organisation commune *« d'une partie des opérations de production sans mise en commun de la terre et des récoltes »* et dans laquelle *« les résultats économiques sont attribués individuellement lorsque la coopération horizontale est portée entre des exploitations distinctes »* (Schiller, 1969). Dans ce cas, nous aurons souvent une superposition de différentes relations entre petits groupes d'agriculteurs, qui proviennent de la même zone d'un territoire pour des raisons relationnelles et logistiques. Ils partageront souvent une identité et une culture socio technique commune (Lucas et al., 2019).

Nous noterons aussi que les coopératives citoyennes de production agricole, qui nous intéressent particulièrement dans ce travail, se caractérisent par la capacité de faire rentrer des capitaux dans la société, via l'acquisition des parts des coopérateurs qui sont des personnes physiques voulant soutenir le projet par les valeurs et finalités sociales et environnementales qu'il porte. Par ce biais, les coopératives peuvent arriver à réaliser les investissements nécessaires pour son activité économique. (Plateau, 2021).

La lecture de la littérature sur les coopératives, soulignera, cependant, à côté des intérêts de ce modèle, de nombreuses difficultés de gestion qui peuvent se manifester. A savoir, l'organisation de la participation de tous les membres, la répartition des tâches entre les membres, les prises de décisions, les critères et types de rémunération au sein de la coopérative, le degré d'autonomie et de responsabilité pour chaque tâche (Van Dooren, 1982) ou des difficultés venant de la combinaison d'une logique commerciale avec une logique sociale (Plateau, 2021). Ce sont des sujets autour desquels des discussions peuvent être fertiles mais également chronophages et sources de tensions. Si ces dernières ne sont pas surmontées de manière satisfaisante, une démotivation des travailleurs peut s'ensuivre, ce qui va à l'encontre des objectifs économiques de ces dernières (Plateau, 2021).

« Les coopératives de production agricole sont relativement peu développées en Europe et ailleurs dans le monde. Cependant, les arguments pour coopérer sont pourtant multiples et articulent des motivations d'ordre économique, social, politique et idéologique » (Emery et al., 2017). Malgré ce constat et les difficultés relevées, depuis les années 2000, en Belgique, de nouvelles initiatives coopératives sont portées par des néo-agriculteurs et coexistent avec les autres types d'exploitations agricoles. (Plateau, 2021).

Pour revenir sur les FBA, en Wallonie elles sont en stade de niche et elles commencent à se disséminer, en marquant une transition agroécologique (Chaussebourg et al., 2024). Le secteur de l'économie sociale pourrait jouer un rôle central pour soutenir, structurer et coordonner les différents acteurs et maillons de cette chaîne alternative, notamment à travers des coopératives agréées en entreprise sociale. De plus, tels que nous venons de décrire, ces structures peuvent relier les agriculteurs à d'autres acteurs de la chaîne de valeur autour d'objectifs de développement soutenant des pratiques agroalimentaires innovantes et durables (Bauwens et al. 2017).

3 QUESTION DE RECHERCHE

3.1 Cheminement vers la question de recherche

« *Les coopératives en période post-covid pourraient-elles être un levier pour le renforcement des Filières Boulangères Alternatives en Wallonie ?* » était la manière dont ma question de recherche était formulée au moment de la rencontre avec les deux protagonistes, centraux à ce travail, que sont la « Ferme Fourmanoy » et « Histoire d'un Grain ». En début de recherche à la suite d'une longue phase exploratoire, j'avais en effet envisagé de réaliser une étude comparative sur base de deux études de cas comportant une situation qualifiée comme « négative » et l'autre comme « positive ». En effet, la « Ferme Fourmanoy » est une ancienne coopérative agricole céréalière qui a été dissoute après 8 ans d'activité, tandis qu'« Histoire d'un Grain » est une coopérative meunière née en 2018, qui est en pleine phase de développement. Les deux structures sont situées en région Wallonne; la première est située dans le Hainaut, alors que la seconde est en province de Liège.

Lors d'une première analyse des données récoltées à travers des entretiens semi-directifs, je me suis rendue compte que les deux études de cas étaient difficilement comparables et qu'il faudrait les traiter séparément. En effet, nous sommes face à deux structures très distinctes, qui ont émergé dans deux contextes, territoires et périodes différents. D'une part, « Histoire d'un Grain » est une société coopérative agréée en entreprise sociale et qualifiée comme une coopérative meunière multi-acteurs, qui est née en 2018 au Pays de Herve (non loin de Liège) avec un fondateur fortement investi depuis une quinzaine d'années dans un réseau de transition alimentaire très dynamique et structuré dans la région. D'autre part, la coopérative « Naturellement » est une coopérative agricole de producteurs, structurée en SCRL non agréée par la CNC et sans la qualification de finalité sociale. Elle a émergé en 1997 dans un village situé entre Mons et Ath, éloignée des centres urbains, dans un contexte très différent de la dynamique autour de la relocalisation alimentaire en province de Liège.

La « Ferme Fourmanoy », à ses débuts, fonctionnait avec deux structures parallèles: une SPRL « Ferme Fourmanoy » et la coopérative « Naturellement ». Mais trois ans après la constitution de cette dernière, il était devenu, selon son fondateur, très difficile de réunir les 4 producteurs membres et de garder une gouvernance démocratique. La dissolution de la coopérative n'a pas été un grand risque sur l'activité économique car c'est la SPRL « Ferme de Fourmanoy », qui a continué à la développer. La difficulté de trouver des données sur la coopérative « Naturellement », qui n'existe plus depuis plusieurs années et dont les membres n'étaient pas mobilisables à court terme, m'a conduit à revoir mon cadre méthodologique et à me concentrer, à travers mon étude de cas, sur la coopérative « Histoire d'un Grain ».

Au-delà de ce « tournant méthodologique », la lecture de l'entretien semi-directif d'un de fondateurs d'« Histoire d'un Grain » mettra en lumière de nombreux éléments d'analyse sur la manière dont ce type de structure située dans le champ de l'économie sociale peut être un levier pour la création d'une Filière Boulangère Alternative.

1.1 Question de recherche finale

Ma question de recherche se stabilisera et deviendra « *Les coopératives agréées en entreprise sociale, pourraient-elles être un levier pour la création et le renforcement des Filières Boulangères Alternatives en Wallonie ? Étude du cas de la coopérative Histoire d'un Grain* ». Nous étudierons donc le cas d'une coopérative agréée en entreprise sociale afin de donner des éléments de compréhension globaux sur l'apport que ce type de structure, définis dans les points 2.5, peut avoir sur le développement d'une filière spécifique nommée « filière boulangère alternative ». La « filière boulangère alternative » qui est un des concepts centraux à cette question de recherche est caractérisé dans le point 2.4.

Au niveau géographique, le cadre de ce travail se limite donc à la région Wallonne. La Wallonie est un bassin céréalier important en Belgique en produisant 94 % de céréales panifiables. Seuls 8% se conservent dans la région et la production restante est destinée à approvisionner la

meunerie flamande où se concentre 98 % de la production meunière nationale (Delcour et al., 2014; La Spina & Roda, 2019). En Wallonie, la meunerie est restée artisanale. En 2018, elle compte 20 moulins actifs dont 75 % travaillent avec des meules de pierre et seul le moulin de Statte travaille à grande échelle. La meunerie Wallonne artisanale bénéficie d'un vent favorable avec l'augmentation de la demande des farines de proximité et l'acquisition et la réhabilitation des moulins (La Spina & Roda, 2019). De plus, il y a un nombre croissant de projets (individuels et collectifs) impliqués dans des initiatives de Circuits Alimentaires de Proximité (CAP) pour cette filière en Belgique (FWA, 2020). Étant donné ces constantes, la Wallonie présente un grand potentiel dans la relocalisation et le développement des filières boulangères alternatives (Kovacs, 2022; La Spina & Roda, 2019) qui répondent aux exigences sociales, environnementales et de qualité des consommateurs.

Les Hypothèses qui découlent de ma question principale et de ces sous-questions sont les suivantes :

Les coopératives agréées en entreprise sociale, peuvent être un levier pour la création et renforcement de Filières Boulangères Alternatives en Wallonie ?

- Différents éléments spécifiques du statut des coopératives agréées en entreprise sociale favorisent la mise en place de ces filières.
- Au delà du cadre spécifique des coopératives agréées en entreprise sociale, c'est une série d'éléments, intégrés dans sa pratique et fonctionnement, qui favoriseront son développement ainsi que la mise en place d'une filière Boulangère Alternative.
- Différents éléments, liés au contexte territorial dans lequel s'inscrit ces projets, sont des éléments importants pour le développement de ce type de coopératives qui renforcent des Filières Boulangères Alternatives.

4 METHODOLOGIE

Ce travail consiste en une étude d'un cas qualifiée d'intra-site car elle ne concerne qu'un site en particulier. Selon Luc Albarello, dans son ouvrage « apprendre à chercher » (2012), dans une étude de cas, il s'agit essentiellement « *d'analyser en profondeur un ou des cas (sites) considéré(s) comme significatif par rapport aux hypothèses de la recherche* » (p.103). Il est important, afin d'appliquer l'étude de cas, que le site en question soit précis dans l'espace et circonscrit dans le temps. La « zone » étudiée ne doit être ni trop large, ni trop diffuse, ni trop étendue. Albarello précise également qu'une étude de site étudie des phénomènes dans un petit groupe, un service, un département, une communauté (Albarello, 2012).

Pour récolter les données, mon choix s'est porté sur une approche qualitative par enquête de terrain. Cette méthode tient compte de l'expérience d'acteurs de terrain. Le type d'outil choisi est l'entretien semi-directif, sous forme d'« interviews face to face » orales auprès des porteurs des projets. Ce type de méthode laisse une grande liberté de réponse au répondant (Tremblay et Perrier, 2000) et il repose sur un questionnaire ouvert avec des thématiques bien définies. (Sibelet et al., 2013). Ces données qualitatives ont été complétées avec d'autres sources d'information telles que des contenus de site internet, des statuts juridiques, des documents financiers et procès-verbaux de réunions.

L'étude de cas et la collecte des données qui y est liée est réalisée auprès d'un acteur de la Filière Boulangère Alternative nommé la coopérative « Histoire d'un Grain ». Cette étude de cas se centre sur une situation qualifiée de « positive » c'est-à-dire d'une coopérative meunière multi-acteurs née en 2018, en pleine phase de développement. Elle est située au Pays de Herve en province de Liège, dans l'est de la région Wallonne. Deux entretiens ont été réalisés: un premier en juin 2023 et un deuxième en 2024. L'interlocuteur de ces deux entretiens est Renaud Keutgen, un des fondateurs d'« Histoire d'un Grain ». Le deuxième entretien a permis d'actualiser les données récoltées en 2023 ainsi que de se saisir des informations manquantes.

Pour la préparation des entretiens, je suis partie de ma question de recherche, en identifiant les principales thématiques. Ensuite j'ai énuméré une série de questions par thématique, donnant comme résultat un questionnaire (en annexe). Les grandes thématiques du canevas d'entretien intègrent en particulier l'historique, la structure juridique, l'avenir du secteur, le financement, les domaines d'activités et la relocalisation du secteur. Ce canevas est complété avec des questions portant sur les freins et les motivations rencontrés (figure 2).

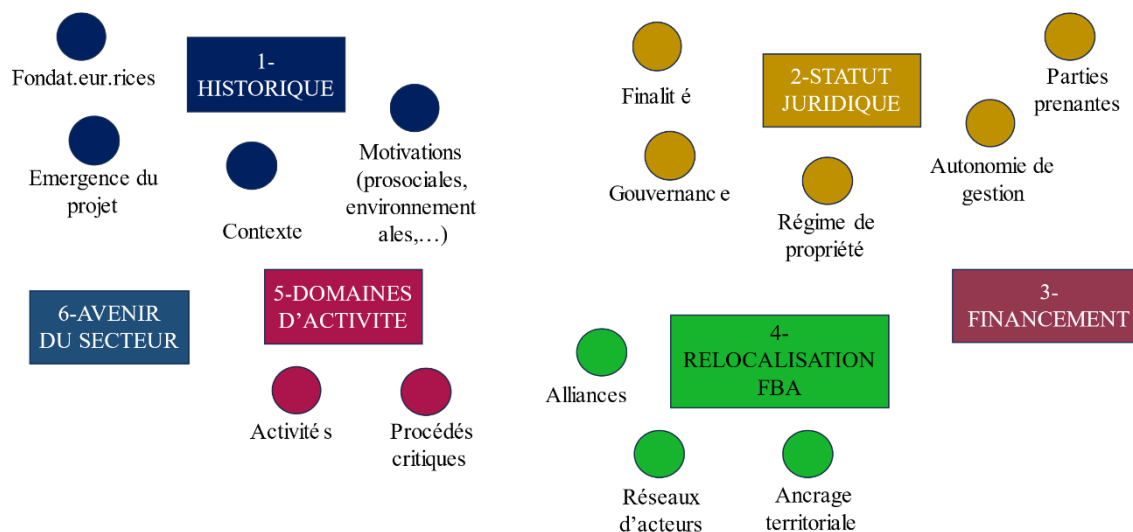


Figure 2 : canevas d'entretien semi-directif en s'inspirant des méthodes de Sardan (1995), Sibelet et al. 2013 et Van Campenhoudt et Quivy (2011).

Lors des entretiens, les questions ont été formulées de manière ouverte, en laissant au répondant le libre choix de ses réponses. Des interactions avec la personne « interviewée » et des questions de relance ont été nécessaires pour garder une cohérence dans la discussion et éviter de passer d'un sujet à l'autre. Les entretiens ont été accompagnés de visites des lieux dans lesquels la coopérative déploie ses activités. Les entretiens ont été enregistrés, avec l'autorisation préalable des répondants, afin de garder tout le contenu et pouvoir l'analyser. Les entretiens ont été transcrits intégralement, constituant une base de données brutes pour l'analyse de données (voir annexe).

Pour structurer le contenu des entretiens et des autres sources afin d'analyser les données récoltées, j'ai réalisé une analyse thématique qui consiste à extraire des catégories d'analyse pour classer les éléments pertinents dans ces catégories (Paillé et Mucchielli 2012). Ainsi, j'ai classé les données en m'inspirant de l'approche EMES, qui définit les premières bases empiriques et théoriques des entreprises sociales (Defourny & Nyssens, 2017). J'ai effectué ce choix d'une part parce qu'« Histoire d'un Grain » a un agrément en tant qu'entreprise sociale et d'autre part car cette approche me permettait de présenter le fonctionnement de la coopérative en mobilisant des éléments du champ de l'économie sociale. C'est ainsi que j'ai réalisé un tableau reprenant différentes dimensions sociales et économiques ainsi que la structure de gouvernance suivant le classement de l'approche EMES. J'ai ensuite complété ce classement par la communication, le réseau d'initiatives, le contexte socio-économique, les tensions et obstacles à surmonter ainsi que des autres éléments que j'ai trouvé pertinents. Ensuite j'ai réalisé un schéma de la coopérative pour visualiser dans chaque maillon de la filière, les acteurs de la FBA qui intervenaient au sein de la coopérative (voir page 21). L'objectif du visuel est d'observer de quelle manière la coopérative y apporte une réponse, seule ou via l'alliance avec d'autres acteurs.

A partir des éléments ressortis de la première étape de structuration des données, qui ont été repris dans le tableau joint à ce travail, j'ai pu procéder à l'analyse plus précise de ces dernières. De ce tableau, j'ai repris différents éléments saillants, qui seront classés en trois catégories dans un deuxième tableau. Ces dernières ont pour titre le statut coopératif, les bonnes pratiques en entreprise sociale ainsi que les éléments venant du contexte et du territoire ressortant de l'expérience de la coopérative « Histoire d'un Grain » afin de répondre à ma question de recherche.

5 RÉSULTATS

5.1 « Histoire d'un Grain » : une coopérative meunière agréée en économie sociale.

« Histoire d'un Grain » est une coopérative agricole meunière multi parties prenantes constituée en mars 2018. En 2023 à la suite de la réforme du code des sociétés et des associations, elle adopte la forme légale de société coopérative agréée entreprise sociale (statut, 2023). Elle vise l'intérêt général. Sa finalité est de relocaliser le système alimentaire par le biais de la production de céréales, leur transformation en farines panifiables ainsi que la distribution des celles-ci, dans le Pays de Herve et alentours en province de Liège (statut, 2023). Cette finalité est complétée par différents objectifs que sont la promotion des pratiques agroécologiques telles que la préservation des variétés de céréales adaptées au terroir, le soutien et développement de l'activité d'artisans-boulangers ainsi que de s'assurer une juste rémunération de chaque acteur de la Filière Boulangère Alternative (statut, 2023). « Histoire d'un Grain » veut également réinstaurer un dialogue entre tous les acteurs de la filière céréalière panifiable, du champ à l'assiette.

« L'idée c'est de faire sur l'ensemble de la filière panifiable, c'est-à-dire, ce n'est pas juste des agriculteurs qui vont se mettre ensemble (...) Donc, on intègre également les transformateurs qui utilisent la farine, qui sont les boulangers et les restaurateurs et citoyens, tout le monde est dans la même coopérative. Il y a vraiment cette notion de recréer du lien et du dialogue sur la filière (...). Parce que le système capitaliste dans lequel on vit, il coupe les liens, en effet. » Renaud Keutgen, 2023.

Cette coopérative suit un modèle de meunerie. Dans ce dernier, « Histoire d'un Grain » achète des lots de céréales au producteur-coopérateur en production agroécologique (actuellement un seul producteur), les transforme en farine et les revend principalement aux boulangeries artisanales, aux épiceries locales, aux consommateurs et restaurateurs. Si besoin, la production de céréales peut être complétée par des grains d'autres producteurs. Le stockage de grains des céréales du producteur est réalisé par un intermédiaire extérieur. L'activité économique comporte la transformation des céréales en farine de qualité, bio et locale, pour la vendre. Au-delà de l'activité économique, « Histoire d'un Grain » organise des actions de sensibilisation autour des objectifs poursuivis et des activités pour la mise en réseau des acteurs de la filière boulangère artisanale.

Ce projet réunit aujourd'hui un total de 420 coopérateurs dont environ 90 % sont des citoyens/consommateurs. Ils achètent des parts sociales de type B⁶ d'une valeur nominale de 250€ et s'engagent à adhérer à la philosophie du projet. Les coopérateurs sont des consommateurs, des artisans-boulangers (6), des producteurs, des distributeurs, des travailleurs - le meunier et une entreprise publique – W.alter⁷. La présence de ce dernier est liée à l'octroi d'une aide au financement par l'acquisition de parts de la coopérative. De plus, les fondateurs de la coopérative sont des personnes physiques et morales qui ne sont pas mandatées ni par les

⁶ Les parts sociales B ou « soutien » sont accessibles aux personnes physiques ou morales qui souhaitent soutenir la coopérative par adhésion au projet. (Statut constitution, article 8, 2018)

⁷ W.ALTER est une entreprise publique au service des entrepreneurs qui ont envie de s'investir dans une économie différente : durable et centrée sur l'humain, notamment à travers le soutien des projets d'économie sociale en Wallonie. L'entreprise apporte des solutions financières adaptées aux besoins des entrepreneurs de la pré-crée à la croissance.

pouvoirs publics ni par une organisation à but lucratif, de sorte que « Histoire d'un Grain » possède une entière autonomie de gestion.

5.1.1 Genèse et motivations prosociales

L'initiative émane de 4 personnes qui, après avoir suivi une formation en boulangerie artisanale, cherchaient à s'installer en tant que boulangères-artisans indépendant.e.s. A cette époque-là, « agribio », une coopérative céréalière qui fournissait de la farine bio aux boulangers, intègre la boulangerie dans son activité économique et cesse donc de fournir aux boulangers. De là naît l'initiative des quatre membres fondateurs d'acheter 4 ha de terrain agricole pour produire leurs propres céréales pour en faire de la farine.

« Comment on va réunir cet argent-là? », Je me suis dit: « On peut faire une coopérative et on peut réunir un max de personnes avec nous et on serait tous propriétaires. » Renaud Keutgen, 2023.

Les fondateurs signent le compromis de vente et ensuite créent la coopérative. Ils organiseront une conférence de presse à Clermont, un lieu symbolique où l'on trouve d'anciens moulins, pour annoncer la naissance d'« Histoire d'un Grain ». En 3 semaines, grâce au soutien des coopérateurs pour l'achat de parts, les fondateurs arriveront à récolter le montant nécessaire pour acheter le terrain, en complément du soutien financier octroyé par W.alter. 16000€ est le capital fixe de la coopérative qui est apporté principalement par les fondateurs. Cette somme correspondait au pourcentage qu'ils perdaient si jamais la vente finale du terrain ne s'effectuait pas. De cette façon, les coopérateurs ne prennent aucun risque dans l'achat des parts type B.

« Si jamais, on n'y arrivait pas, et bah, on remboursait tout le monde et, nous, on perdait nos 16000 euros. On a essayé de mettre la confiance là-dessus. » Renaud Keutgen, 2023.

Un travail énorme a été réalisé autour de la communication de façon à parvenir à raconter « une histoire qui plaît », en démontrant que cultiver des céréales dans les Pays de Herve était possible.

« Dès le démarrage du projet, on a expliqué le moulin à meule de pierre, la mouture lente, et la qualité de produit qu'on obtient » Renaud Keutgen, 2023.

Sur le volet agricole, un agriculteur du coin, séduit par le projet, proposera de produire des céréales panifiables. Il deviendra coopérateur. Son rôle sera important dans le développement des activités coopératives.

« On travaille le volet agricole. On est vraiment sur une agriculture durable, agroécologie etc. On est rejoint très rapidement par un agriculteur du coin [...]. Il fait le choix, lui, de réduire le nombre de vaches pour mettre des terres en culture. Et c'est au même moment que, nous on apparaît, il vient nous trouver : « Eh! Moi, ça m'intéresserait de faire des céréales panifiables pour vous ». Du coup, il devient coopérateur [...]. Il est toujours là depuis le début. Et c'est beaucoup grâce à lui que nous sommes là parce qu'il nous aide beaucoup. ». Renaud Keutgen, 2023.

La coopérative trouve assez facilement un lieu à Thimister-Clermont pour s'installer. Par rapport à la meunerie, la coopérative achètera deux moulins à meule de pierre ainsi que des céréales pouvoir fonctionner.

Il est également important de citer la figure de Renaud, qui est très centrale au projet. Très actif, il a une très bonne connaissance de la dynamique et des différentes initiatives locales autour de l'alimentation en province de Liège. Il est actif dans ce domaine depuis une quinzaine d'années.

5.1.2 La dimension économique : financement et affectation des bénéfices.

La coopérative se finance en partie avec des ressources marchandes qui proviennent de la vente de la farine. Ces recettes servent à couvrir partiellement les frais générés par sa gestion journalière et son développement. A cela s'ajoutent des subsides ponctuels de la Région

Wallonne et de la ville de Liège tels que W.alter, l'obtention de prix etc. ainsi que les capitaux provenant des parts de coopérateurs. De plus, la coopérative mobilise également des ressources volontaires telles que des bénévoles. Par exemple, pour le triage de grains, « Histoire d'un Grain » a travaillé en 2023 en partenariat avec l'asbl Racynes. Cette organisation d'insertion sociale met à disposition ses stagiaires. Ce triage se fait également grâce à une équipe de bénévoles qui se constitue par le biais d'un « appels aux coopérateurs ». « Histoire d'un Grain » prévoit l'automatisation de cette tâche d'ici la fin d'année 2024.

Depuis ses débuts, la coopérative dispose d'un meunier qui est salarié. Aussi, depuis septembre 2023, la coopérative délègue les tâches de coordination à une personne rémunérée à ½ temps. Auparavant, ce travail reposait essentiellement sur deux des fondateurs, Renaud et Caroline. Selon le dernier rapport de gestion 2023 présenté à l'AG de 2024, certains éléments indiquent que la coopérative évolue favorablement, notamment en termes de volume de ventes, de production de farine et de nombre de coopérateurs. En effet, il y a une progression constante de la production de farine par an, qui est passée de 16 tonnes en 2022 à 50 tonnes en 2024. En 2024, « Histoire d'un Grain » a rentré deux dossiers de financement pour financer 1,5 ETP ainsi que pour réaliser de nouveaux investissements.

Quant à la politique d'affectation des résultats, elle est émise par le conseil d'administration et votée par l'AG, en donnant la priorité au développement de la coopérative et à ses finalités sociales (article 37; statut 2023). La distribution de dividendes est limitée à un maximum de taux d'intérêt fixé par la loi à 6 %. Puis, une ristourne peut s'appliquer « qu'au prorata des opérations que les actionnaires ont traitées avec la société » (article 38, statut 2023).

5.1.3 La structure de gouvernance.

5.1.3.1 Le Conseil d'administration (CA)

Le CA est composé de 6 personnes, dont deux font partie du groupe fondateur, à savoir Renaud et Caroline, qui exercent également le métier de boulanger-artisan. En fonction de postes vacants, le CA propose à certains coopérateurs de devenir administrateurs. Ce choix se fait en fonction des compétences recherchées par le CA. Ce dernier propose les changements et fait valider sa composition en AG .

La prestation des administrateurs est bénévole. L'investissement est assez fort et va bien au-delà de la simple participation aux réunions liées à la gouvernance. Concrètement, ils réalisent un travail concret, permettant le bon fonctionnement de la coopérative, chacun dans son domaine, en fonction de ses compétences, en étant toutes complémentaires. Les compétences importantes sont dans les domaines de la communication/graphisme, de la comptabilité/finances, en informatique, en animation ainsi que sur des questions administratives. Renaud, quant à lui, est identifié comme la personne de référence pour les médias.

« Ils sont très présents, donc ils aident beaucoup [...]. Au niveau communication, Olivier fait un travail de fou. Virginie et Isaline font tout un travail au niveau financier, vraiment, pour voir où on en est et assurer le projet et la préparation de l'AG » Renaud Keutgen, 2024.

Il faut savoir que l'agriculteur, dont nous avons évoqué la place centrale dans une des sections précédente, deviendra administrateur en 2020 (statut, 2021). Toutefois, à cause d'une surcharge de travail, il démissionnera en 2023 (statut, 2024). Cependant, il reste la personne de référence pour le volet agricole. Le CA le consulte régulièrement sur différentes questions en lien avec ses domaines de compétence. A son écoute, le CA tient compte de son avis dans la recherche de solutions et veille à le garantir un prix juste.

«Voilà, pour le froment, parce que le prix du marché n'augmente pas beaucoup en étant en bio, on t'assure un minimum de 450 euros la tonne». Voilà! Et si jamais il y a des grosses difficultés etc, c'est déjà arrivé, qu'on rajoute 50 euros la tonne, mais, cela, ça se discute ensemble dans la coopérative ». Renaud Keutgen, 2023.

Depuis l'arrivée du coordinateur, le CA est épaulé. Ce dernier aide à structurer les réunions et propose un ordre du jour, qui tient tout autant compte des demandes du CA que de différentes problématiques qui émergent du quotidien de l'association. La prise de décision se fait dans un premier temps par vote, suivant la règle d'une personne égale à une voix. Si tout le monde n'a pas le même avis, le deuxième tour se fait par consensus.

« Si je ne suis pas totalement d'accord avec les décisions, chacun explique pourquoi. Et puis on essaie de trouver un accord ... Est-ce que je peux vivre avec ou pas ? et puis voilà ! [...] Il y a des prises de décisions sans nécessairement être d'accord au départ. » Renaud Keutgen, 2024.

Le CA est en recherche de solutions en permanence sur des problématiques très variées (lieu d'installation, test de variétés population, avenir financier, nouveaux coopérateurs...) et a une vision à long-terme.

« Un agriculteur ne réfléchit pas en saison, il réfléchit sur sa carrière; et il se dit « cette année; ça a été moins bien, bah, il y aura de bonnes années » [...]. Il m'a aidé à penser comme ça. » Renaud Keutgen, 2023.

5.1.3.2 Les Assemblées Générales

L'AG est composée de tou.te.s les coopérateur.rice.s (article 26, statut 2023). Ce sont les consommateurs qui participent en plus grande nombre, étant également la partie prenante majoritaire. Le taux de participation est passé de 17 % en 2023 à 25,5 % en 2024.

« Ce sont principalement des citoyens qui croient au projet et veulent soutenir la relocalisation de l'alimentation (...). Moi je crois, c'est un projet qui leur parle, par contre les professionnels : agriculteurs ou boulangers, on les voit moins, donc ils sont liés à l'outil ». Renaud Keutgen, 2024.

Le processus de prise de décision suit la règle d'une personne - une voix. Depuis 2024, les votes se font par bulletin secret au lieu de se faire à main levée.

Les AG sont préparées au préalable et les coopérateurs reçoivent différents supports en amont de ces dernières (rapport financier de l'année écoulée, rapport de gestion, perspectives d'évolution et décisions stratégiques ...). Elles se déroulent dans un cadre bienveillant, avec une communication transparente. Une place importante est accordée pour répondre en toute honnêteté aux questions des coopérateurs.

« On est transparent, on explique les choses. Et donc, l'AG, elle voit le résultat financier et elle sait que, si on vend à tel prix, ça fait autant. (...) Donc, tout le monde est conscient qu'on paie correctement l'agriculteur pour son travail et cela est essentiel. Et après, le meunier, il faut le payer. Et nous, on montre tout ça » Renaud Keutgen, 2023.

Un des objectifs de ces assemblées est de faire dialoguer les différentes parties prenantes afin de comprendre les problématiques auxquelles chacun.e peut être confronté.e. Une place importante est accordée à reconnecter les parties prenantes éloignées du monde agricole à ce dernier.

« Il faut reconnecter les gens au monde agricole, tout comme il faut reconnecter l'agriculteur aux boulangers. Chacun essaie de comprendre l'autre ». Renaud Keutgen, 2023.

« On dit la vérité, c'est important que tout le monde soit au courant que, dans les 4 ha, des variétés anciennes avaient été mises, qu'il y a eu des problèmes et que les terres étaient impropres à la culture de céréales pendant plusieurs années. Comme ça les gens se rendent compte de la difficulté que ça peut apporter et que ce n'est pas si facile. » Renaud Keutgen, 2023.

Pour l'instant, l'AG fait fort confiance au CA, lequel se sent soutenu.

« On a une assemblée générale qui fait fort, fort confiance au CA. Et donc qui délègue beaucoup. (...). Globalement on est soutenu par notre AG... très fort ». Renaud Keutgen, 2024.

5.1.3.3 4.La dynamique participative

« Histoire d'un Grain » rassemble les différentes parties prenantes de la filière boulangère non seulement à travers des AG mais aussi via des activités de sensibilisation rassemblant un large public ainsi que par des rencontres entre professionnels de la filière.

« A l'Assemblée générale, il y aura peut-être que des citoyens mais on doit faire de temps en temps une rencontre professionnelle qui fait que les autres parties prenantes on les voit par ailleurs » Renaud Keutgen, 2024.

D'une part, des activités de sensibilisation sont organisées. Elles permettent à différents publics de prendre conscience des enjeux du secteur ainsi que de l'importance de se procurer des farines et du pain qui répondent aux critères de durabilité et de qualité nutritionnelle. Ces activités ont lieu principalement au siège de la coopérative. Différents types d'événements sont organisés (organisation de journées des portes ouvertes, ateliers de fabrication du pain et des biscuits, organisation de la journée internationale des coopératives...).

« Ici on a fait la journée internationale des coopératives, il y a eu 250 personnes qui sont venues, on a expliqué le moulin à chacune de ces personnes, enfin ça touche les gens » Renaud Keutgen, 2023.

D'autre part, les réunions professionnelles sont également mises en place. Elles visent à reconnecter les différents acteurs du maillon de chaîne blé-pain alternative et à les faire dialoguer. Ces réunions peuvent également poursuivre un objectif de sensibilisation et de formation. Par exemple, certaines rencontres visent à former les personnes qui s'occuperont de vendre la farine de la coopérative. Ils recevront des informations quant à son origine, son processus de production ainsi que la plus-value qu'elle peut apporter à l'environnement et à la santé. Ce type de réunions sont organisées à raison de deux par an. Elles seront parfois suivies par des visites du champ où le producteur cultive les céréales ou de la coopérative meunière.

« Un agriculteur, il a besoin de savoir ce que deviennent ses céréales et qui les utilise. Bah. C'est sympa de savoir dans quels champs ça a poussé, qui s'en est occupé. » Renaud Keutgen, 2023.

En revanche, la dynamique des rencontres professionnelles, qui est nécessaire pour « faire réseau », est difficile à faire perdurer dans le temps. Les professionnels n'y participent pas régulièrement.

« Les gens viennent, les gens sont intéressés. Mais c'est difficile de garder une dynamique dans le temps. Ils vont venir une fois. Ils vont trouver ça super, « c'est intéressant ». Et puis hop, ils n'ont pas le temps, ils retournent, quoi. » Renaud Keutgen, 2024.

Malgré cela, ces réunions donnent toutefois à la coopérative une reconnaissance et une visibilité sur le territoire de Liège et favorise son développement.

5.1.4 Canaux de communication.

Participer à des événements locaux (journée internationale des coopératives, marché de « La Belle saison », festival « Nourrir autrement »...), utiliser le bouche-à-oreille, faire parler de soi dans la presse locale, le site internet ou les réseaux sociaux sont différents canaux pour que la coopérative se fasse connaître du grand public.

« Je pense qu'on passe beaucoup de temps à expliquer ce qu'on fait à travers le site internet, les activités qu'on fait etc. Et donc, une fois que quelqu'un adhère au projet, il est pour, avant toute chose, donc, il a très peu de questionnement derrière. » Renaud Keutgen, 2023.

5.1.5 Le réseau d'initiatives autour d'« Histoire d'un Grain »

Autour de l'initiative « Histoire d'un Grain », s'est mise en place une dynamique formelle et informelle, qui facilite la mise en réseau et les pratiques de mutualisation.

La dynamique formelle se structure autour des initiatives de transition alimentaire territoriales telles que les ceintures alimentaires⁸. Renaud Keutgen (2024) cite la Ceinture Aliment-Terre Liégeoise (CATL) lancée en fin 2013, pour fédérer en réseau les initiatives engagées dans la souveraineté alimentaire du territoire et le Réseau Alimen-Terre de l'Arrondissement de Verviers (RATAV) qui a participé à la création de la coopérative « Terre d'Herbage⁹ ».

« La CATL et le RATAV, le travail qu'on fait en grande partie, c'est de faire ce job de réseau. Après, est-ce que c'est suffisant ? (...) Il y a quand même du réseau et ça permet à ces gens-là de se rencontrer ponctuellement, de travailler ensemble ». Renaud Keutgen, 2024.

« Il y a le CPA de Liège et CATL. Moi je travaille pour le réseau alimentaire de l'arrondissement de Verviers (RATAV) à côté (...) toute la démarche, même d'histoire d'un grain, elle transparaît à travers le travail que la ceinture alimentaire Liégeoise fait ou que le RATAV fait ». Renaud Keutgen, 2024.

Aussi « Histoire d'un Grain » participe aux réunions du Conseil de Politique Alimentaire (CPA) de Liège Métropole. Ces structures provinciales de gouvernance collaborative rassemblant des acteurs d'un même territoire et gravitant autour des différentes dimensions de l'alimentation en vue d'y soutenir une dynamique de transition vers un système alimentaire durable. Dernièrement le CPA a mis en place un groupe de travail sur la filière pain. Ce groupe de travaille actuellement sur le volet formation de la filière céréales panifiable.

« Histoire d'un Grain » suit aussi le collectif 5C¹⁰. Selon le représentant d'Histoire d'un Grain, au-delà du rôle de mise en réseau et le partage d'expériences, le collectif a un rôle de lobbying politique. Renaud Keutgen citera également le réseau d'économie sociale qui organisent des campagnes publicitaires sur Liège et rassemble également des acteurs.

Au-delà de toutes les structures décrites plus haut, la région liégeoise se caractérise par l'existence du « pouvoir de l'informel ». En effet. Le réseau d'acteurs est également irrigué par des rencontres informelles. De nombreux événements, très variés, sont autant d'occasions de rencontres. Les divers acteurs se connaissent et se croisent régulièrement, à différentes occasions. Cela participe à la création d'une communauté avec des liens forts, ou les initiatives se soutenant les uns les autres.

« Une des particularités en province de Liège. C'est qu'on se connaît tous. On sait qui est qui, et quand on a besoin, on se téléphone, on se voit, on se croise (...) il y a cette espèce de solidarité. Moi j'ai l'impression que sur la province de Liège ça a toujours existé, et c'est le pouvoir de l'informel. ». Renaud Keutgen, 2024.

De plus, il y a une pratique de soutien inter-mutuelle qui s'installe entre coopératives, non seulement en devenant coopérateurs les uns chez les autres mais aussi en tant que consommateurs/acheteurs de leurs services ou produits.

« On a pris des parts chez Terre d'Herbage parce que c'est notre outil logistique. (...) . Pour donner un autre exemple, à Liège il y a l'amicale des boulangers qui est une boulangerie

⁸ Les ceintures alimentaires ont pour objectif de coordonner et animer des dispositifs de concertation, de sensibilisation et de mise en réseau des acteurs urbains et ruraux en vue de redynamiser l'économie locale. (Plateau, 2021).

⁹ Terre d'Herbage est la plateforme de distribution de farines d'« Histoire d'un Grain ». Nous la décrivons plus loin dans ce travail.

¹⁰ Collectif des coopératives citoyennes pour la distribution alimentaire en circuit court en fédération Wallonie-Bruxelles.

coopérative. Et donc on a pris aussi une part ou deux, je crois (...). Par principe, eux nous prennent de la farine, pour une partie de leur travail (...). On se dit qu'on devient coopérateurs pour essayer de faire réseau et de se connecter les uns aux autres. » Renaud Keutgen, 2024.

« Quand on organise une activité, on propose une bière, on essaie de prendre la Badjawe parce que la Badjawe, (...), ils utilisent du seigle à nous. Du coup, à chaque fois on essaie de faire des cercles vertueux comme ça, pour nous c'est une manière de les soutenir aussi. » Renaud Keutgen, 2024.

5.1.6 Le partage des risques

Au sein d'« Histoire d'un Grain », il y a un partage de risques, bien visible du côté des producteurs, entraînant une répercussion sur l'ensemble de la filière. Il y a un travail commun autour des problématiques qui se met en place. La volonté sera ici, de chercher des solutions et des réponses qui conviennent à tous.

5.1.7 Les freins et les tensions

Un premier frein relevé est l'accès au foncier. « Histoire d'un Grain » ne peut rester à long-terme sur le lieu qu'elle occupe actuellement. La coopérative a opté pour la mise en place d'une coopérative foncière en s'alliant avec un ensemble d'acteurs locaux (la meunerie l'« Histoire d'un Grain », la boulangerie « la boîte à pain », la coopérative énergétique « cociter » et les ateliers de la framboise). Cette alliance devrait permettre l'achat du terrain mais aussi l'accès à d'autres moyens financiers.

« Plutôt que chacun cherche de son côté, regroupons-nous pour essayer d'être plus fort et de régler ce problème de foncier et pas chacun de son côté, tous ensemble en un seul et un même endroit ». Renaud Keutgen, 2023.

Un deuxième frein sont les tensions existantes entre différentes logiques, qu'elles soient commerciales, agroécologiques ou bien sociales¹¹. La logique commerciale se caractérise principalement par une mobilisation élevée de ressources marchandes et une organisation du travail basée sur la performance et la division du travail. La logique agroécologique, consacrera le développement de techniques de production basée sur une gestion écologique des agro-écosystèmes. A titre d'exemple, l'agriculteur faisant partie de la coopérative, évoqué dans les parties précédentes de ce travail sera pris dans certaines tensions. Ce dernier en lien avec « Histoire d'un Grain » participe dans un processus de recherche action menée par le réseau Li-Mestère¹². L'agriculteur d'« Histoire d'un Grain » a mis à disposition une partie de ses terres pour faire un essai d'une durée approximative de quatre ans afin de trouver des variétés des céréales adaptées à l'agrosystème local et appréciée par les boulangers artisanaux. Cette recherche va prendre plus de temps que prévu car les terres destinées à ce projet ont été infectées entraînant une répercussion économique sur l'activité agricole.

« Je crois que Li-Mestère a quand même mis un peu d'argent pour régler une partie du problème avec l'agriculteur. Nous, on a accepté aussi, mais pas seulement sur ce volet-là, donc sur d'autres volets pour soutenir l'agriculteur et pour ne pas effectivement qu'il perde tout (...) » ce n'est pas honnête que ce soit toi qui prennes tous les risques » parce que c'est l'objet de la coopérative, mais nous ne sommes pas en capacité non plus de rémunérer (...) On est en recherche de solutions, de toutes façons en permanence et tous ensemble ». Renaud Keutgen, 2024.

¹¹Ces dernières sont définies dans les travaux de Lou Plateau (2021), qui a étudié les contradictions internes qui existent au sein des coopératives de production agroécologique.

¹²Li-Mestère, qui est une plateforme d'innovation multi-acteurs, conçue pour chercher des alternatives en dehors du système semencier formel afin de répondre à la demande de la filière céréalière artisanale en Wallonie (Baltazar et al., 2018)

Une autre tension apparaîtra entre l'intérêt mutuel de chaque partie prenante et l'intérêt général. Cela se reflète au niveau du prix de vente de la farine. Le prix de la farine tient compte d'une rémunération juste pour l'agriculteur et le meunier tandis que le boulanger va la trouver trop chère. Cette tension entre la logique commerciale et la logique agroécologique apparaît aussi dans les choix de l'agriculteur car il pourrait choisir des variétés modernes au lieu de variétés anciennes vues comme moins rentables.

« Donc, le boulanger il va dire que notre farine est trop chère, donc il va pas la prendre parce qu'elle est trop chère. Un agriculteur, il ne va pas faire certains types de céréales parce qu'il va dire que c'est pas rentable ou il va dire qu'on ne paye pas assez. » Renaud Keutgen, 2024.

Les finances de la coopérative sont aussi un sujet sensible. Cette année « Histoire d'un Grain » est « en perte ». La coopérative cherche de nouvelles stratégies pour améliorer sa santé financière, notamment via l'augmentation du volume de ventes. Pour cela, « Histoire d'un Grain » élargit son réseau de boulangers en passant par des distributeurs privés et agrandit le territoire où ses produits sont vendus en s'étendant à d'autres provinces.

« Moi je travaille à la coopérative, j'allais chercher ma farine, mais un boulanger, n'a pas le temps de faire ça. Donc il fallait qu'on passe par les canaux de distribution » Renaud Keutgen, 2024.

5.1.8 Les acteurs et coopérateurs des FBA faisant partie d'« Histoire d'un Grain ».

Premièrement pour le volet de production, « Histoire d'un Grain » travaille principalement avec un producteur de céréales qui applique de méthodes agroécologiques. Ce agriculteur/coopérateur a intégré les 4 ha de terrain de la coopérative dans sa planification de rotations annuelles. De plus, « Histoire d'un Grain » et son producteur participent à un projet de recherche avec Li-Mestère, afin de mettre au point une variété population de céréale panifiable, capable de s'adapter aux conditions du terroir en étant appréciée par les boulangers-artisans. Les grains sont stockés par une société privée.

Deuxièmement, pour le volet de la transformation en farine, c'est l'activité économique propre de la coopérative qui est exercée par le meunier, une personne étant en même temps salarié et coopérateur d'« Histoire d'un Grain ». Une partie de la farine produite est destinée aux boulangeries. Environ six de ces boulangeries ont des parts chez « Histoire d'un Grain »¹³. En 2024, la coopérative a fait le choix d'élargir le nombre des boulangeries en passant par de réseaux particuliers qui stockent la farine d'« Histoire d'un Grain » pour la distribuer à un réseau de boulangeries, A savoir la maison Simons située à Henri-Chapelle et Phanasem, une SRL (Société à responsabilité Limitée) du côté de Soignies.

La farine est également vendue directement aux consommateurs et aux restaurateurs à travers un point de vente qui se trouve à la meunerie. Aussi, la coopérative travaille avec Terre d'Herbage qui est une SC (Société Coopérative) qui agit en tant que réseau de distribution des produits locaux vers les épiceries locales. Le transport, la gestion de commandes ainsi que la facturation sont prises en charge par la coopérative.

¹³ Telle que l'amicale de boulangers (SC), la boîte à pain et la ferme de Fawes...

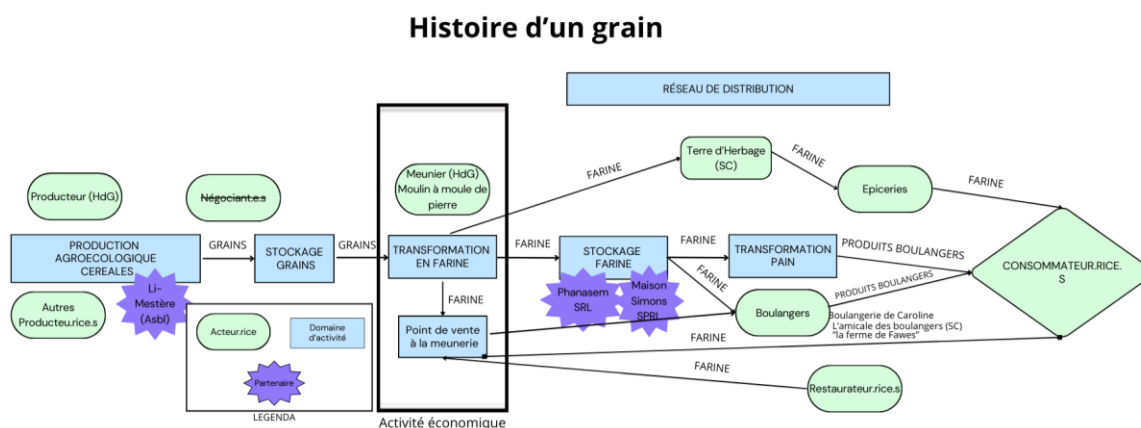


Figure 3.- Schématisation de la coopérative Histoire d'un grain

5.2 Analyse de résultats

Dans cette section, qui apportera des premiers éléments de réponse aux hypothèses qui portent ce travail, nous relèverons différents éléments structurels qui font que la coopérative « Histoire d'un Grain », est bien positionnée et outillée pour la mise en place d'une Filière Boulangère Alternative. Nous aborderons tout d'abord la structuration organisationnelle spécifique. Deux autres catégories de critères, qui entrent en compte sont également sortis de l'analyse. Il s'agit de différentes « bonnes pratiques » interne à la gestion de la coopérative et à la mise en place de ses projets, ainsi que des éléments en lien avec le territoire dans lequel Histoire d'un Grain s'inscrit.

5.2.1 Les spécificités du statut de coopérative agréées en entreprise sociale qui favorisent la mise en place des FBA

« Histoire d'un Grain » en tant qu'entreprise d'économie sociale, et au contraire d'une société capitaliste, ne vise pas l'enrichissement de ses actionnaires. La priorité est donnée au développement de la coopérative et à ses finalités sociales. La distribution de dividendes est limitée à un maximum de 6 %. Cette structure de coopérative à multiples parties prenantes a permis également de miser sur d'autres ressources. Un financement par capitalisation, auprès des citoyens qui étaient prêts à soutenir le projet pour ses plus-values sociales et environnementales, a pu être réalisé. A cela, s'ajoute l'intervention de l'entreprise publique W.alter qui a doublé le capital apporté par les citoyens. Ce soutien a été possible grâce au statut « cooperative entreprises ». La coopérative foncière « Idée Ferme » envisage également de capter des financements supplémentaires de cette manière. De plus, ces coopératives ont une finalité tournée vers l'intérêt général. Relocaliser le système agroalimentaire de la filière céréalière panifiable, répondre au manque de farine de qualité, n'étant pas assuré ni par le marché ni par les pouvoirs publics. Le projet « Histoire d'un Grain » répond à une nouvelle demande de consommateurs vers des farines de meilleures qualités nutritionnelles et locales. Là où « Agriobio » a arrêté de fournir ce type de farine aux boulangères-artisans dans la région, « un marché » était à prendre. Le fait que cette forme associative permette de vendre des produits vient renforcer ses possibilités de se solidifier économiquement.

Ce type de société par ses finalités permet de gagner la confiance auprès de la « communauté » et des pouvoirs publics afin de surmonter collectivement des freins financiers liés à l'installation d'un projet agricole et à l'acquisition d'outils de production.

5.2.2 Les bonnes pratiques qui favorisent le développement de ce type de coopératives

Conditions d'émergence

« Histoire d'un Grain » part de la volonté d'un groupe de personnes, motivées à devenir boulangers, qui décident de créer une coopérative pour produire la matière première dont ils

auraient besoin. La vitesse avec laquelle des coopérateurs se sont coalisés autour ce projet est remarquable. Un de facteurs qui a permis cette mise en place rapide est la présence d'un leader rassembleur qui est une référence en matière de transition alimentaire. Un autre élément dont il faut tenir compte, est que les initiateurs ont pu construire « un récit », convainquant et ancré dans l'histoire du territoire, qui a parlé largement aux différentes communautés qui pouvaient les soutenir. Ce discours, qui insistait également sur l'importance de consommer une farine « non industrielle » et de ses effets bénéfiques en termes nutritionnels et sur l'environnement, a pu parler à beaucoup de personnes. La confiance des coopérateurs a été également pu être gagnée grâce au capital fixe de la coopérative (apporté par les fondateurs) qui a permis de réduire la prise de risque des personnes investissant leur argent dans la coopérative à travers l'achat de part B.

Les conditions favorables à l'émergence de la coopérative qui ressortent de l'expérience d'« Histoire d'un grain » sont la présence d'un leader rassembleur, un récit convainquant et mobilisateur en lien avec l'histoire du territoire d'implantation et de l'importance de consommer des farines « non-industrielles » ainsi que d'avoir un capital fixe d'investissement qui diminue de la prise de risques de parts des coopérateurs.

La structure de gouvernance démocratique

Premièrement, le CA qui est l'organe souverain de la coopérative, s'inscrit pleinement dans la dynamique portée et s'est donné les moyens de bien fonctionner. Une des bonnes pratiques à souligner est d'avoir une équipe qui dispose des toutes les compétences et connaissances nécessaires pour la bonne gestion et fonctionnement de cet organe. Le mandat est bénévole et les administrateurs s'impliquent au-delà des réunions « obligatoires », chacun en fonction de ses compétences. Au vu de la difficulté de maintenir une implication si chronophage dans le temps, le choix a été fait d'engager un coordinateur. L'engagement de ce dernier qui a un rôle de facilitateur et de lien entre les différentes strates du projet associatif, a probablement été nécessaire pour que le CA puisse « souffler ». Également, ce type de projet demande une connaissance fine des réalités spécifiques de chaque métier lié aux maillons de la filière (production, transformation en farine et en pain, commercialisation). Aucun administrateur n'était proche du volet agricole. Accorder une place centrale au producteur, au sein du CA, permet de compenser cette absence de compétence. De même, le CA veille à une répartition des risques sur l'ensemble de la filière afin que l'agriculteur soit soutenu par la coopérative et qu'il perçoive une rémunération juste, une pratique essentielle étant donné la pénibilité du métier qu'il exerce. De manière générale le CA, a une attention particulière d'écoute de toutes les réalités des acteurs de la filière et veille à tenir compte des besoins de l'ensemble des parties prenantes.

La répartition des risques dans l'ensemble de la filière, l'écoute de tous les acteurs, un CA qui dispose des compétences nécessaires pour le bon fonctionnement de la coopérative, l'équilibre dans le degré d'implication, la recherche de solutions comme logique constante, la prise de décisions ou encore le processus démocratique sont une série de balises qui soutiennent le développement du projet.

l'AG est le pouvoir souverain de l'organisation. Elle est un lieu stratégique car tous les acteurs de la filière y sont invités. Un des freins rencontrés est que les différentes catégories d'acteurs ne se mobilisent pas de la même manière. Par exemple, les acteurs liés à l'outil sont difficilement mobilisables pour ce type de réunion. Toutefois, de manière globale, ces assemblées permettent de sensibiliser les uns et les autres aux réalités de chacun, qu'ils soient consommateurs ou actifs au cœur de la filière. Accorder une place importante au dialogue, mettre en place une communication transparente et honnête a tout son sens car les décisions sont prises par des catégories d'acteurs qui ne partagent pas forcément les mêmes réalités et intérêts. Au-delà de cette organe, Histoire d'un grain favorise le dialogue entre les différents acteurs de la filière grâce à la dynamique participative qu'elle met en place. De nombreuses

rencontres professionnelles ainsi que des activités de sensibilisation ouvertes à un large public sont organisées. Toute cette dynamique permet de créer des liens et alliances qui favorisent les complémentarités entre les acteurs ainsi que d'ancrer le projet dans un territoire. Les alliances avec d'autres acteurs en économie sociale, le soutien mutuel entre coopératives ainsi que la mobilisation des ressources volontaires sont des pratiques qui favorisent la dynamique inter-coopératives. De plus « *le travail collectif permet aux coopérateurs de bénéficier de l'effet stimulant, de créer des liens sociaux, de rompre avec la problématique de l'isolement en agriculture* » (Nicourt, 2013) ainsi que de diminuer la pénibilité de certaines tâches (Plateau, 2021). La mobilisation des coopérateurs à travers des « appels aux coopérateurs » s'avère également intéressante. Actuellement, elle se fait seulement pour l'étape du triage du grain. Ce type de mobilisation pourrait s'élargir à d'autres domaines d'activité, par exemple dans la production de céréales. Histoire d'un grain a entamé un partenariat avec une organisation d'insertion pour avoir des ressources volontaires.

La coopérative tente de faire faire participer toutes les parties prenantes à son fonctionnement, à différents niveaux. Une communication claire et transparente sur les défis et enjeux est mise en place. La dynamique de participation large permet la mise en place d'alliances qui favorisent les complémentarités entre les acteurs et d'ancrer le projet dans un territoire.

Selon Renaud Keutgen (2024), il faut une prise de conscience de tous les acteurs de la filière et de la société civile en général pour consommer autrement. Ce volet peut être renforcé à travers des alliances avec d'autres acteurs de l'économie sociale tels que des organisations en éducation permanente qui visent à développer chez les adultes une prise de conscience et une connaissance critique des réalités de la société.

5.2.3 *Les éléments de contexte et du territoire qui favorisent la mise en place de ce type de coopératives qui renforcent les FBA*

Nous noterons tout d'abord des éléments en lien avec les politiques mises en place sur le territoire. Les politiques publiques, visant à soutenir le développement de ce type de coopératives sont importantes. Renaud Keutgen dans ses entretiens ne cite que quelques mesures. Cependant il souligne qu'« Histoire d'un grain » est bien vu des pouvoirs publics locaux et ont obtenu plusieurs prix et subsides. Tout d'abord, ce soutien financier, à travers l'accès à différents subsides publics est un point essentiel pour ces "niches d'innovation" qui permettent de démarrer. Ensuite, cette proximité et légitimité peut permettre de faire entendre et remonter des constats et besoins qui émanent du terrain. Le représentant d'Histoire d'un Grain souligne l'importance de l'autonomie de gestion des coopératives et de l'importance de répliquer le modèle dans d'autres territoires. Le type de rapport entre la sphère politique et administrative est à penser. Il est différent de la logique institutionnelle que la fédération wallonne de l'agriculture met en place avec les acteurs conventionnels pour créer des filières céréalières. En outre, des éléments du contexte politique, qui selon Renaud Keutgen (2024 & 2023) ont eu un « effet dopant » sur les augmentations des ventes de la coopérative. En effet, la guerre en Ukraine ayant des conséquences importantes sur le prix de l'énergie, des céréales et des intrants ainsi que la crise covid ont été des fenêtres d'opportunité pour le développement d'Histoire d'un grain. D'ailleurs le prix de la farine est resté le même. Ce modèle coopératif a également pu montrer sa résilience et sa solidité.

« *En rigolant, lors d'un des conseils d'administration, on listait les pistes pour faire évoluer histoire d'un grain, « la diversification des produits, est-ce qu'on diminue fortement le prix et on augmente les volumes à fond pour essayer de pénétrer le marché,... » et voilà, au bout de cette liste de plein d'idées, bah il était mis à nouveau COVID, quoi ? ».*

Les politiques publiques mises en place pour soutenir ces initiatives ont toutes leur importance. La création de subsides et le mode de financement spécifique, une fiscalité avantageuse, la mise en place de soutien concret tout en respectant l'autonomie de gestion ou encore la mise en réseau sont des moyens pour les pouvoirs publics de favoriser le développement des coopératives et des filières.

Des nombreux éléments en lien avec la dynamique territoriale dans laquelle s'inscrit la coopérative ont été soulignés lors de ma récolte des données. Au-delà des politiques publiques développées, ce territoire concentre de nombreux éléments propices au développement coopératif et favorables à la création de la filière. L'équipe d'Histoire d'un grain a une bonne connaissance de la dynamique des différents acteurs et ce dernier a pu très rapidement créer des alliances et des ressources. Tout d'abord, la situation péri-urbaine (Pays de Herve), dans laquelle le projet s'est implanté est stratégique. Elle permet de disposer tout-autant des ressources de la « ville » (écoulement des produits, recrutement de coopérateurs, université et ressource « intellectuelles »...) que de la « campagne » (accès aux terrains facilité, connaissance des techniques en agriculture, préexistence de différents acteurs de la filière à proximité...). Le réseau d'initiatives citoyennes formelles et informelles préexistant à Histoire d'un Grain, et très riche dans cette région du pays, auquel certains membres continuent de participer, a permis également de faire ressource. En effet, l'expérience acquise dans le développement d'autres projets est très utile pour le développement propre d'Histoire d'un Grain. Le maillage fort du territoire, par différents projets structurants et de la présence d'une dynamique visant des relations de réciprocité entre acteurs, ont développés de nombreuses possibilités de se rencontrer et de créer des ponts entre projets, étant également des atouts non-négligeables.

Le territoire sur lequel histoire d'un grain s'inscrit a de nombreux atouts. Sa situation géographique péri-urbaine et la dynamique associatives préexistantes sont une force pour son développement.

6 CONCLUSION

Ce travail visait à comprendre si les coopératives agréées en entreprise sociale pouvaient favoriser l'émergence et le développement d'une filière boulangère alternative en Wallonie. Pour ce faire nous avons étudié le cas spécifique d'Histoire d'un Grain, situé dans le pays de Herve, en province de Liège. Différentes parties structurent l'écrit. La partie introductive, donnera différentes informations contextuelles qui nous permettront de mieux comprendre la problématique. Les parties méthodologiques, qui succéderont permettront au lecteur d'appréhender le chemin effectué pour arriver à la question de recherche et de découvrir les méthodes utilisées pour y répondre. La partie d'analyse, quant à elle, présentera les différents résultats qui ressortent de l'étude de cas effectuée.

En conclusion de travail, nous verrons, que les coopératives multiacteurs agréées entreprise sociale peuvent être un acteur central dans la création et le développement des FBA en Wallonie. Toutefois, afin de jouer un rôle dynamique et pertinent, trois critères sont à tenir en compte, le pratiques internes au sein de coopérative, la dynamique territoriale et les politiques publiques.

Premièrement, les FBA dans leur développement, devront s'inscrire dans une dynamique globale tout en tenant compte des caractéristiques spécifiques et des potentialités du territoire dans lequel elles s'inscrivent. Il est souhaitable, en fonction de ce dernier, qu'elles prennent différentes formes : coordination d'un ensemble d'acteurs déjà préexistant, création de certains maillons inexistants. Les liens qu'elles auront avec les pouvoirs publics ainsi qu'avec d'autres organisations en économie sociale auront toute leur importance, toute en gardant leur autonomie de gestion. La dynamique participative au sein de la coopérative joue un rôle essentiel, même si elle est difficile de la maintenir dans le temps. Elle permet le dialogue entre les différentes catégories d'acteurs, la sensibilisation des citoyens, la remotivation des personnes impliquées et la diminution de la pénibilité de certaines tâches dans la gestion de la coopérative. De plus,

ces différentes connexions mobilisent différentes ressources non marchandes nécessaires à son fonctionnement tels que du travail bénévole, et participent à une gouvernance démocratique.

Il semblerait également que raconter un récit mobilisateur qui s'inscrit dans l'histoire du territoire est un élément à mettre en lumière. En effet cela est un élément qui favorise l'émergence de ce type de coopératives qui s'inscrivent dans un territoire et visent une grande mobilisation des citoyens. Une répartition de risques sur l'ensemble de la filière, principalement provenant du volet de la production agroécologique des céréales, ainsi qu'être à l'écoute de tous les acteurs de la filière sont des autres éléments qui ressortent étant essentiels pour la gouvernance démocratique de ces structures.

Des coopératives inspirantes, à l'image de « l'histoire d'un grain » présentées comme des *success story* et qui sont remarquables par son capacité de résilience en périodes de crises, ont également un rôle d'essaimage à jouer qui est nécessaire dans le développement de systèmes agroalimentaires durables.

Mon analyse le montrera également à côté de cette structuration organisationnelle spécifique et de la dynamique interne d'autres critères entreront en compte. Une série d'éléments en lien avec la dynamique existante sur le territoire ainsi que la manière dont les politiques publiques favorisent la mise en place de ce type de structure, jouent également un rôle essentiel. Par exemple le réseau d'initiatives existante dans le territoire peut permettre d'établir de relations réciproques avec des autres acteurs de l'économie sociale. De plus, cette dynamique peut favoriser l'émergence de nouvelles initiatives pour qu'ils puissent surmonter collectivement des freins communs tels que l'accès au foncier, aux installations, aux outils de production par exemple via la constitution d'une coopérative foncière.

L'ensemble de ces trois critères, qui se sont combinés, sont des éléments qui expliquent les premiers succès obtenus par histoire d'un grain.

En effet, Histoire d'un Grain permet de relier les acteurs de tous les maillons de la FBA ainsi que de les faire dialoguer, malgré une série d'écueils rencontrés et semble porter un réel projet commun. À côté de ces spécificités porteuses, il existe évidemment des freins, liés au modèle des coopératives qui « ne peuvent pas tout ». Nous avons également pu repérer certains de ces éléments dans cette même partie. Nous avons également constaté que la filière développée par la coopérative, n'est pas totalement complète et en partie déterritorialisée, certains de ses maillons étant sous-traités par des entreprises privées dans d'autres provinces de la région Wallonne.

Cette immersion dans les coopératives et le « monde du pain » a été passionnante et originale. J'ai tenté tout au long de ce processus de rassembler un maximum d'éléments qui vont nous permettre de comprendre au mieux les problématiques et enjeux qui se posent derrière cette thématique. D'une part, j'ai consulté différents documents scientifiques, d'autre part j'ai pu également rassembler les témoignages d'acteurs de terrain ayant une expérience intéressante autour de la mise en place de filière blé-pain en Wallonie. J'ai tenté d'analyser les données avec le plus de rigueur possible. Ces dernières nous ont permis, de manière plus précise, de réfléchir au rôle d'acteur que les coopératives et l'économie sociale pourrait jouer autour du problème posé.

Au-delà de ces points forts, je me dois toutefois, dans cette conclusion, de rendre compte des limites de ce travail. Tout d'abord, le cheminement méthodologique, qui a structuré cette recherche a été complexe. Je n'ai pu, lors des différents travaux scientifiques réalisés dans mon cursus d'agronomie, expérimenter les méthodes de recherche qualitatives. Le master en économie sociale, qui est venu compléter ma formation de base, m'a initié à certaines d'entre elles. Toutefois, réaliser un travail de recherche complet en utilisant ces dernières, était pour moi un véritable défi. Les choix et recentrages effectués, que ce soit en termes de méthode, de cadres théoriques utilisés ou de mode de récolte des données, me paraissent globalement cohérents. Toutefois, il est probable qu'un chercheur plus aguerri aurait utilisés ces derniers

avec un degré de finesse et de précisions nettement plus important. Difficulté de généraliser les résultats en raison du nombre peu important de cas étudiés, subjectivité, étude réalisée dans un contexte trop spécifiques sont différentes limites à l'étude de cas. Il est important d'en être conscient et d'en tenir compte, que ce soit lorsque l'on réalise ce type de recherche mais également quand on en lit les résultats. En outre, ce travail est présenté comme une *success story*. Au-delà des différents éléments que la coopérative a mis en place pour poursuivre ses objectifs il existe également une série de freins, que la récolte des données n'a pas permis de découvrir. Il serait intéressant de voir comment, dans le futur, l'association pourra dépasser les difficultés qu'elle rencontrera dans ses prochaines étapes de développement.

Par ailleurs les conclusions qui ont émergé de ces dernières sont partielles. Des entretiens complémentaires, couplé à une pratique immersive au sein de la coopérative aurait donné un regard plus décalé et critique, et rendu l'analyse plus fine. En effet, les trois catégories de critères structurants qui ont émergés en fin de recherche sont peut-être incomplètes et mériteraient d'être affinées. De manière plus systémique, ce prolongement pourrait être complété d'une meilleure appréhension de la dynamique interne à une coopérative (comment ces critères s'influencent l'un l'autre pour créer un cercle vertueux ?) mais également inter-coopérative (comment les acteurs coopératifs, ensemble, ont une influence commune sur ces critères). Il serait également intéressant de réaliser différentes études de territoire. Une première, intra - territoriale, réfléchirait à l'influence globale que la mise en place de ce type de filière a sur le paysage agro-écologique et appréhenderait les différents niveaux d'interaction inter filières. Par exemple, la Filière boulangère alternative peut se mettre en relation avec la filière orge brassicole de façon à récupérer les invendus de boulangers artisans pour en faire de la bière. Une seconde, qui comparerait différents territoires, permettrait de mieux comprendre en quoi les politiques publiques mises en place favorisent de développement des coopératives et des filières.

Cette recherche se terminera sur une démarche plus introspective. Engagée tant professionnellement que personnellement dans des initiatives visant à favoriser des pratiques collectives innovantes autour de l'environnement et de l'agro-écologie, ce travail me renforce dans ma conviction du rôle que la société-civile a à jouer dans les changements à venir. Pour Antonio Gramsci (cité par Vandebroek, M, P.234-235), le sens commun n'est pas consensuel et monolithique. Il a un caractère contradictoire dans le sens où il contient toujours des éléments de subordination, de protestation à côté des éléments de bon sens. C'est cette nature contradictoire qui permet des possibilités d'opposition et de contre-hégémonie. En ce sens, la société civile est à la fois « façonneuse et façonnée, un agent de stabilisation et de reproduction, mais également un agent potentiel de transformation » (R.WCoc cité par Vandebroek p.235).

Les pratiques des coopératives étudiées, donne des perspectives concrètes d'alternatives, qui mettent en avant la réciprocité, solidarité et la coopération, et permettent un changement paradigmatique de l'individualité à la collectivité.

Le pédagogue Paolo Freire (cité par Vandebroek p.235).aura cette réflexion :

« Ce que je veux dire c'est que dans la rébellion, il faut bien plus que de l'indignation. Vous avez la protestation, vous avez la dénonciation, mais vous devez encore avoir l'énonciation. C'est à dire qu'en même temps que vous dénoncez, vous devez annoncer, au moins l'annonce de ce que devrait être le dessin de vos rêves »

Et si derrière le projet coopératif, il y avait un peu de ça aussi ?

7 BIBLIOGRAPHIE

- Albarello, L. (2012). *Apprendre à chercher*. De Boeck Supérieur.
- Abécassis, J., & Bergez, J.-É. (2009). *Les filières céréalières : Organisation et nouveaux défis*. éditions Quae.
- Abécassis, J. (2011). *La filière blé : entre évolution technologique et sociétale*. Agronomie, environnement et société 1(2), 51-57.
- Abis, S. (2015). *Le blé au cœur des enjeux géostratégiques mondiaux : Hérodote*, 156(1), 125-137. <https://doi.org/10.3917/her.156.0125>.
- Baijot, F. (2021). *Caractérisation de la diversité et convergence d'appréciations de la valeur boulangère de variétés de blé anciens*. ULB et ULiège.
- Balasz, B., Aistara, G. (2018), *The Emergence, Dynamics and Agency of Social Innovation in Seed Exchange Networks*, The International Journal of Sociology of Agriculture and Food, 24(3), 336-353
- Baltazar, S., Visser, M., & Dendoncker, N. (2018). Au-delà des idées reçues. *EHESS*, 202, 18-35.
- Barraud-Didier, V. & Henninger, M.-C. (2009). *Les déterminants de la fidélité des adhérents de coopératives agricoles*. Revue internationale de l'économie sociale, (314), 47–62. <https://doi.org/10.7202/1020964ar>
- Bauwens, T. ; Mertens, S. (2017). *Social Economy and Polycentric governance of transitions*. Post-growth Economics and Society : Exploring the paths of a social and ecological transition, London, Routledge
- Bijman, J., and M. Hanisch (2012). *Support for Farmers' Cooperatives; Developing a typology of cooperatives and producer organisations in the EU*. Wageningen: Wageningen UR.
- Bournigal, J.-M., & Ferenczi, N. (2020). Les enjeux systémiques de la logistique dans la filière céréalière française. *Annales des Mines - Réalités industrielles*, Mai2020(2), 77. <https://doi.org/10.3917/rindu1.202.0077>
- Boussaguet, L., Jacquot, S., & Ravinet, P. (2010). *Dictionnaire des politiques publiques* (troisième). Presses de Sciences Po.
- Brier, M. (2019). *Notre pain est politique : Les blés paysans face à l'industrie boulangère*. Editions de la dernière lettre.
- Cardon, P., Depecker, T., & Plessz, M. (2019). *Sociologie de l'alimentation*. Presses Universitaires de France.
- Chaussebourg, L., Baijot, F., Maughan, N., Visser, M., & Maréchal, K. (2024). *Re-evaluating the baking value of bread grain : Towards an agroecological transition in Walloon Alternative Bread Supply Chains*.
- Chaussebourg, L., & Maughan, N. (2023.). *Le pain qu'on sème* (1) [Émission]. <https://actus.ulb.be/fr/actus/recherche/le-pain-quon-seme-1>
- Chayanov, Alexander (1927), *The Theory of peasant co-operatives*, London, I.B.Tauris [1991].
- Chiffolleau Y., Echchatbi A., Rod J., Gey L., Akermann G., Desclaux D., Jard G., Kessari M., Moinet K., Peres J., Robin M-H, Samson M-F, 2021. *Quand l'innovation technologique dans les systèmes agroalimentaires : les cas des chaînes locales autour des blés*. De Boeck supérieur. Editions Innovations 2001/1 (N°64), p 41-63.
- Chomel, C. ; Declerck, F. ; Filippi, M. ; Frey, O. ; Mauget, R. (2013). *Les coopératives agricoles: identité, gouvernance et stratégies*, Bruxelles, Larcier.

- COOP. (2015). *Notes d'orientation pour les principes coopératifs*. Alliance Coopérative Internationale.
- Defourny, J., & Nyssens, M. (2017). *Économie sociale et solidaire : Socioéconomie du 3e secteur*. De Boeck supérieur.
- Delcour, A., Stilmant, D., Burny, P., Rabier, F., Louppe, H., & Goffart, J.-P. (2014). État des lieux des flux céréaliers en Wallonie selon différentes filières d'utilisation. *Biotechnol. Agron. Soc. Environ.*
- Dewalque, M. (2021). *Levains : Un voyage historique technique et critique pour ne pas nourrir idiot !* Seconde Mouture.
- Dubuisson, C., Lioret, S., Touvier, M., Dufour, A., Calamassi-Tran, G., Volatier, J.-L., & Lafay, L. (2010). Trends in food and nutritional intakes of French adults from 1999 to 2007 : Results from the INCA surveys. *British Journal of Nutrition*, 103(7), 1035-1048. <https://doi.org/10.1017/S0007114509992625>
- Emery, Steven B. ; Forney, Jérémie ; Wynne-Jones, Sophie (2017), « The more-than-economic dimensions of cooperation in food production », *Journal of Rural Studies*, vol. 53, p. 229235
- Etiévant, P., Bellisle, F., Dallongeville, J., Etilé, F., Guichard, E., Padilla, M., Romon-Rousseaux, M., Donnars, C., & Tibi, A. (2010). *Les comportements alimentaires. Quels en sont les déterminants ? Quelles actions, pour quels effets ? Rapport de l'expertise scientifique collective*. Institut national de la recherche agronomique. <https://hal.science/hal-02182263>.
- FWA, (2020). *Céréales biologiques : état des lieux de la filière wallonne*. Visible à https://www.fwa.be/sites/fwa.be/files/2020-06/FWA_RapportFiliereCereales_16_01_JF.pdf
- Galeski, Boguslaw (1977), « The models of collective farming », *Group Farming Conference*, p. 1741.
- Godart, M.-F., Cawoy, V., Courtois, X., Tauvel, C., Bruggeman, D., Descamps, J., André, M., Verelst, S., Coppens, A., & Quadu, F. (2018). *Logique de localisation des sites de stockage de céréales en Wallonie*. Conférence Permanente du Développement Territorial. <http://hdl.handle.net/2013/ULB-DIPOT:oai:dipot.ulb.ac.be:2013/303874>
- Gonzalez, R-A (2017). *Going back to go forwards? From multi-stakeholder cooperatives to Open Cooperatives in food and farming*. *Journal of Rural Studies*, vol. 53, p. 278290.
- Gourdon, J., & De Ubeda, A. A. (2022). *Conflit Russie-Ukraine: quelles conséquences sur les économies africaines?*. FERDI Notes brèves/Policy briefs.
- Hermesse, J., Hecquet, C., & Stassart, P. M. (2018). Verrouillage du système semencier et enjeux de sa réappropriation. *Études rurales*, 202, 8-17. <https://doi.org/10.4000/etudesrurales.14909>;
- Histoire d'un grain Société Coopérative à responsabilité Limité à finalité sociale, 2018. *Constitution*. Moniteur Belge (0695473073).
- Histoire d'un grain SCRL, 2021. *Démission, nomination d'administrateurs et changement de siège social*. Moniteur Belge. (0695473073).
- Histoire d'un grain SCES, 2023. *Modification de la forme juridique, assemblée générale, statut (traduction, coordination, autres modifications)*. Moniteur Belge. (0695473073).
- Histoire d'un grain SCRL, 2024. *Démission, nomination d'administrateurs*. Moniteur Belge. (0695473073).

- Histoire d'un grain, 2024. Rapport de gestion 2023. Visible à https://www.histoiredungrain.be/files/ugd/6e4098_89332514c87e41dc92c224205f139c3c.pdf
- IPES-Food. (2018). *Breaking away from industrial food and farming systems: Seven case studies of agroecological transition*. International Panel of Experts on Sustainable Food systems
- Ker, C. (2022). *Réforme du code des sociétés : Quels impacts pour les coopératives ?* Febecoop et SAW-B.
- Kovacs, A. (2022). *Étude des stratégies de diversification des projets de meunerie artisanale en région wallonne*. ULiège. <http://hdl.handle.net/2268.2/15300>
- La Spina, S., & Roda, M. (2019). *Développer les filières céréales alimentaires en Wallonie—Conclusions citoyennes (projet Échangeons sur notre agriculture)*. Nature & Progrès.
- Lamine, C., Ricci, P., Meynard, J. M., Barzman, M., Bui, S., & Messean, A. (2008). Intensification of winter wheat production: a path-dependency analysis Intensification of winter wheat production: a path-dependency analysis.
- Lamine, C., Meynard, J. M., Bui, S., & Messean, A. (2010). *Réductions d'intrants : Des changements techniques, et après ? Effets de verrouillage et voies d'évolution à l'échelle du système agri-alimentaire*.
- Lamine, C., Niederle, P. & Ollivier, G. (2019). Alliances et controverses dans la mise en politique de l'agroécologie au Brésil et en France. *Natures Sciences Sociétés*, 27, 6-19. <https://doi.org/10.1051/nss/2019015>
- Lucas, V. ; Gasselin, P. ; Ploeg, J-D (2019). *Local inter-farm cooperation: A hidden potential for the agroecological transition in northern agricultures*. *Agroecology and Sustainable Food Systems*, vol. 43, n° 2, p. 145179.
- Maréchal, K. ; Plateau, L. ; Holzemer, L. (2019). *La durabilité des circuits courts, une question d'échelle ? L'importance de court-circuiter les schémas classiques d'analyse*. *Économie rurale*, vol. 367, p. 4560.
- Obern, Catheryn C. ; Jones, Steven D. (1981), « Critical Factors Affecting Agricultural Production Cooperatives », *Annals of Public and Cooperative Economics*, vol. 52, n° 3, p. 317349.
- Paillé, P. & Mucchielli, A. (2012). *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales*. Collecton U. Paris : Armand Colin.
- Plateau, L. (2021). *Articuler autogestion, agroécologie et territoire, une analyse des organisations de coopération agricole au stade de la production en Belgique*. ULB.
- Plateau, L., Holzemer, L., Nyssens, L., & Maréchal, K. (2016). *Analyse dynamique de la durabilité vécue et mise en oeuvre par les acteurs des circuits courts* [Rapport de recherche]. CEESE-ULB.
- Pretty, J. (2003). *Social capital and the collective management of resources*. *Science*, vol. 302, n° 5652, p. 19121914.
- Sacchetti, S. & Birchall, J. (2018). *The comparative advantages of single and multi-stakeholder cooperatives: reflections for a research agenda*. *Journal of Entrepreneurial and Organizational Diversity*, vol. 7, n° 2, p. 87100
- Saint-Ges, V., Tanguy, C., & Thivet, D. (2021). Les systèmes agroalimentaires irrigués par l'innovation: *Innovations*, N° 64(1), 5-13. <https://doi.org/10.3917/inno.064.0005>;
- Schiller, O. (1969). *Co-operation and integration in agricultural production. Concepts and practical application, an international synopsis*. London, Asia Publishing House.

- Sibelet, N; Mutel M; Arragon P; Luye M. 2013. *Méthodes de l'enquête qualitative appliquée à la gestion des ressources naturelles*. Montpellier (France): CIHEAM-IAMM / CIRAD / SupAgro. entretiens.iamm.fr."
- SPW (2024). *Le développement durable en Wallonie*. Retrieved from <https://developpementdurable.wallonie.be>.
- Staessens, M., Dufays, F., & Billiet, A. (2021). *Belgian Cooperatie Monitor*. Cera Leuven.
- Tremblay, R., & Perrier, Y. (2000). *Savoir plus: outils et méthodes de travail intellectuel*. Chenelière/McGraw-Hill,.
- Vandenbroeck, M. (2024). *Être parent dans notre monde néolibéral*. Érés.
- Van der Ploeg, J. D. (2008). *The new peasantries: struggles for autonomy and sustainability in an era of empire and globalization*. London : Earthscan
- Van Dooren, Pierre J. (1982), « The viability of agricultural production cooperatives », *Annals of Public and Cooperative Economics*, vol. 53, n° 1, p. 7188.
- Van Frank, G. (2018). *Gestion participative de la diversité cultivée et création de mélanges diversifiés de blé tendre à la ferme* (Thèse de doctorat). Université Paris-Saclay, Sciences agronomique, Paris, France. Repéré à : https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-03172192/file/7_GvanFrankIGoldringer_s%C3%A9lection-participative_2021-12-11.pdf
- Vanloqueren, G., & Baret, P. V. (2008). Why are ecological, low-input, multi-resistant wheat cultivars slow to develop commercially? A Belgian agricultural 'lock-in' case study. *Ecological Economics*, 66(2-3), 436-446. <https://doi.org/10.1016/j.ecolecon.2007.10.007>;

8 ANNEXES

8.1 Guide d'entretien semi-directif

Historique / création de la coopérative l'histoire d'un grain

- Le contexte d'émergence de cette coopérative
- Les motivations prosociales, environnementales, ...

La relocalisation et le renforcement des FBA ainsi que les acteurs.

- Avec la coopérative, avez-vous l'intention de relocaliser la FBA ?
- Avec la coopérative, avez-vous l'intention de renforcer le lien entre les différents acteurs de la filière boulangère alternative ? -> qu'est-ce que vous envisagez pour cela ?
- Pourriez-vous me parler du réseau qui gravite autour de la coopérative ?
- Pensez-vous à d'autres acteurs qui ne sont pas encore impliqués dans la coopérative et qu'il serait important d'impliquer ?
- Dans tout le réseau d'acteurs qui sont vos meilleures allies ?

Le choix de la structure juridique de Société Coopérative à Responsabilité Limitée à finalité sociale.

La gouvernance et la prise de décisions

- Les propriétaires
 - Qui a accès à la coopérative ? Quelle est la procédure à suivre ?
 - Les organes de décision sont les CA et la AG, qui sont les propriétaires (différentes parties prenantes) ? Ont-ils un pouvoir de décision (producteurs, consommateurs, pouvoirs publics,...) -> une place centrale aux producteurs et boulangers-artisans ? car il y a l'idée un juste prix pour les deux parties prenantes-> comment cela se passe, il n'y a pas de points de tensions ?
 - Lors de la prise de décisions, il y a t'il eu de tensions au sein des différentes parties prenantes ?
 - Il y a-t-il d'autres types de tensions au sein de la coopérative, par exemple en lien avec les différents degrés d'implication des acteurs ?
 - Au-delà des organes souveraines (AG et le CA), il y a t'il d'autres lieux de prises de décisions ? Qui sont les acteurs qui en font partie ?

Les Activités

- Quels types d'activités sont organisées et quels sont les acteurs impliqués (la moulure de grains en farine, la vente, la commercialisation, la gestion du stock, formation...) ?
- Quels sont les débouchés ?
- Quelles sont les difficultés que vous avez dû surmonter ?

L'avenir pour l'activité et le secteur

- Selon vous, quels sont les éléments qui vous ont permis de vous développer ?
- Selon vous, quels sont les éléments qui bloquent votre développement à petite et à grande échelle ? -> PAC, concurrence avec le marché conventionnel, ...
- La récupération et la réutilisation des restes /déchets du pain, sont ils un maillon important dans la filière ?

Financement :

- Comment la coopérative est-elle financée ?
- Quel est le lien que vous entretenez avec les pouvoirs publics ? Vous sentez-vous soutenu par les pouvoirs publics ?
- La Fédération Wallonne de l'agriculture (FWA) vient de créer un label Bel'grains . Etes-vous associés à ces initiatives ?

- Votre projet a gagné plusieurs prix. En quoi est-il innovant ?

8.2 Tableau de récolte de données

Histoire d'un Grain		
DIMENSION SOCIALE	Emergence	Répondre à un besoin non assuré, ni par le marché ni par les pouvoirs publics. 4 fondateurs voulant devenir artisan boulanger mais pas de la farine bio locale (Agribio ne fournissait plus aux boulangers artisanaux, Figure centrale de Renaud qui fait partie du réseau alternatif autour de l'alimentation à Liège, Communication transparente et convaincante-> un projet qui a plu. Réduire les risques dans la prise de parts B de coopérateurs. Trouver un agriculteur motivé et le soutien financier de Walter. Appel aux coopérateurs via une Conférence de presse.
	Condition de nécessité et d'identité	Contexte -> Agribio ne fournissait plus de la farine bio aux boulangers artisanaux. Approvisionner en farines bio locales de qualité à travers la relocalisation de la filière céréalière panifiable, accès aux moulins artisanaux, créer une variété population de céréale panifiable, favoriser le retour des paysans boulangers. Recréer du dialogue entre les acteurs de la FBA - -reconnecter les boulangers au volet agricole et viceversa... Ancrage territorial -> se développer sur un bassin de vie.
Dimension économique	Partage des risques	focus sur le producteur
	Facteurs de production	4 ha de terre agricole, 2 moulins à moule de pierre, trieurs, brosses,...
	Financement	Développement de la coopérative
	Ressources	Marchands : Vente des farines, subsides, parts de coopérateurs. Non-Marchands: Bénévoles (OISP + CA) et subsides.
	Activités	Mouture des grains pour l'élaboration des farines, commercialisation des farines, organisation des activités de sensibilisation (large public).
	Statut juridique	Moyen de récolter du capital à travers l'adhésion des coopérateurs. 250 €/part (une manière d'adhérer à la philosophie du projet). Toujours en recherche de nouveaux coopérateurs.
Réseau d'initiatives		
		CATL et CATV
		CPA (GT sur la filière pain focus formation)
		Terre d'Herbage (coopérative) - distribution et logistique
		Li-Mestère
		OISP - insertion socioprofessionnel - trier les graines
		Distributeurs privés pour les boulangers (Maison Simons, Phanasem)
		5C
		Réseau d'économie sociale
		Réseau d'artisans boulangers Wallonie (Boîte à pain, l'amicale de boulangers,...)

Structure de gouvernance	La Gouvernance	Dialogue entre les différents acteurs, connaître les difficultés de chacun, transparence dans la communication, Mutualiser et répartir des risques sur les acteurs coopérateurs de la filière céréalière et mise en place d'une dynamique participative. Un CA solide composé par équipe portant sur des compétences stipulées nécessaires pour la gestion et la gouvernance de la coopérative. Implication forte du CA qui va au delà des réunions destinées à la gouvernance (CA et AG).
	CA	CA stable en termes de membres. 2 fondateurs et 4 coopérateurs dont 2 personnes choisies par le CA en fonction des compétences recherchées. 1 personne s'est proposée et elle a amené une autre avec elle. Au-delà des réunions, ils réalisent un travail bénévole pour la gestion quotidienne, chacun.e en fonction de ses compétences. Ils sont complémentaires. Compétences des adm-> communication et graphisme, comptabilité, finances, administratif, informatique, animation, porte-parole (médias). L'agriculteur est sorti du CA par manque du temps. Malgré sa démission, il reste la personne de référence pour le volet agricole. Les fondateurs sont également des boulangers (ou des futurs). Être conscient d'être sur un projet agricole : vision à long terme, les céréales sont des plantes annuelles, difficulté de générer des bénéfices, besoin de grands investissements) Important d'avoir une vision à long terme et ne pas aller trop vite. Tout est discutable -> exemple si l'agriculteur n'est pas en capacité de fournir les quantités contractées au préalable, ou s'il y a un changement important du prix des céréales). Processus de décision, par vote et si nécessaire par consensus (sociocratie). Être à la recherche de solutions en permanence (lieu d'installation, test de variétés de population, l'avenir financier, nouveaux coopérateurs)
	AG	370 coopérateurs en 2023 et + 420 aujourd'hui). Taux de participation AG 2023 de 17 % et 12,5 % de procurations. Citoyens > professionnels. 1 personne = 1 voix (passer à bulletin secret). Tous les coopérateurs sont invités, cadre de bienveillance, communication transparente, prendre le temps pour expliquer en tout honnêteté (problèmes à surmonter- le cas de faire une pause d'1 an pour le test de variété population - si on vend la farine à tel prix, ça fait autant,...-> être cohérent avec le prix de vente de la farine pour que personne n'y perde et veiller à l'intérêt de différentes parties prenantes - agriculteur, meunier, boulangers, distributeurs et consommateurs), des questions d'éclaircissements, personne met en question le prix. Pour l'instant, il n'y a pas de points de tensions. -> reconnecter les parties prenantes éloignées de monde agricole (boulangers, consommateurs) des problématiques à surmonter au niveau de la production. (prendre conscience des problématiques du monde agricole). Dans l'AG c'est l'intérêt général qui prime. Depuis l'arrivée du coordinateur -> structuration des CA et met en place un processus de prise de décisions qui s'inspire de la sociocratie. Un AG qui fait confiance au CA et un CA qui se sent soutenu par l'AG. Info sur les décisions stratégiques et sur les finances.
	Parties prenantes	Citoyens - Consommateurs - sympathisants, boulangers (6), 1 producteur, 1 meunier (salarié), pouvoirs publics (Walter)

	Dynamique participative	Cohésion intra et inter professionnelles de la filière céréalière ainsi que le réseau de réseautage. Rassembler les différents acteurs (mono ou multi) via des réunions professionnelles (2fois/an) - des journées d'échange de pratiques, des visites de champs des céréales en présence de l'agriculteur (restaurateurs, boulangers,...) des réunions interprofessionnelles (producteurs et boulangers pour expliquer le prix de farines), visites de la meunerie avec présentation des outils pédagogiques pour acquérir les compétences dans la vente des farines de la coopérative (boulangers, épicerie,...). Des activités de sensibilisation au grand public (au début 1/mois) tels que des visites de la meunerie, des ateliers de fabrication de biscuits ou de pain, des pièces de théâtre, la journée internationale des coopératives,..., solliciter les coopérateurs pour donner un coup de main en meunerie. Difficile de garder une dynamique dans le temps.
--	-------------------------	--

	Les tensions	Avoir un lieu d'installation, les finances, des tensions entre partenaires du projet,
	Accessibilité	250 €/part (une manière d'adhérer à la philosophie du projet).
	Contexte socio-économique	Crise covid - Augmentation des coopérateurs (une prise de conscience, voulant soutenir des initiatives locales d'approvisionnement. Passer à travers les crises -> autonome en énergie, en production de semences, -> Modèle économique est en partie en dehors du marché.
		Avoir la responsabilité de gérer convenablement car 220000 € des citoyens
	Conditions qui ont favorisés	Rencontres informelles, coopérateurs qui adhèrent au projet et soutiennent la transition agroalimentaire, mobilisation forte des coopérateurs, communication, encourager les fournisseurs à devenir coopérateurs (en expliquant le projet), bien vu des pouvoirs publics locaux. L'Energie sans borne des deux fondateurs. La faible participation des coopérateurs "professionnels" est compensé par les réunions professionnelles (qui fonctionnent).
	Perspectives	Créer une coopérative foncière pour avoir un lieu commun qui rassemble un réseau d'initiatives locales dont Histoire d'un grain et une boulangerie - pour surmonter l'obstacle d'accès à un terrain et avoir son propre lieu de stockage des grains. A travers cette coopérative, il est possible de chercher davantage de capitaux et de mutualiser les ressources. Engager un coordinateur.rice. Dupliquer le projet (essaimer), 45 T farine/an. Créer une formation certifiante permettant d'accéder au métier d'artisan-boulangier!

8.3 Tableau de présentation de résultats

Dimension sociale	
Facteurs favorisant l'émergence	Condition de nécessité
• Raconter un récit mobilisateur et convainquant en lien avec l'histoire du territoire • répondre au besoin d'accéder à une farine locale de qualité. • ↓ risque de parts B (récupérer les parts B si la coopérative se dissout). • présence d'un leader rassembleur.	• Répondre à un besoin non assuré ni par le marché ni par les pouvoirs publics. • Assurer un prix juste à l'agriculteur

Statut SC entreprise sociale
• Mobilisation des capitaux apportés par les coopérateurs. • Viser l'intérêt collectif (ça touche à plus grand nombre et ça parle). • Reconnaissance dans le secteur par les pouvoirs publics, le réseau d'initiatives et des citoyens. • Surmonter de difficultés collectivement -> accès au foncier, aux moyens de production,...

Perspectives
• Créer la coopérative foncière "idée ferme". • Formation boulanger-artisan.

La dimension économique
Mobilisation des bénévoles via des appels aux coopérateurs et des structures en ES • Un coordinateur. • En recherche constate des ressources non marchandes. • Optique du développement économique (ETP, investissement).
Dimension territoriale et contexte
• Le rôle de politiques publiques. • Réseau d'initiatives formelle et informelle existante en province de Liège. • Localisation (peri)urbaine pas loin de Liège et de Verviers. Pays d'Herve paysage agricole non-céréalier (cultiver de céréales c'est une potentialité pour le territoire). • Trouver assez rapidement 1 producteur et un lieu d'installation pour commencer l'activité économique.

La structure de Gouvernance			
Le CA	L'AG	La dynamique participative	
		Rencontres professionnelles	Activités de sensibilisation large public
• 6 membres motivés, fortement investis et font un travail pour le bon fonctionnement de HdG. • Compétences diversifiées et jugées nécessaires. • A l'écoute des acteurs/coopérateurs de la filière. • En recherche permanente de solutions. • Vision à long-terme. • Prise de décision par consensus si pas d'accord commun. • Un coordinateur qui structure et rends les réunions efficaces. • Accorder une place importante au producteur (les boulangers sont déjà représentés par 2 membres du CA).	• Une AG qui fait forte confiance au CA et suit ses propositions. • Communication transparente et honnête (plans financières, décisions stratégiques, difficultés des différentes parties prenantes etc). • Accorde une place importante aux questions/réponses. • Objectif : reconnecter les différentes catégories d'acteurs aux réalités des uns aux autres - décalage entre le monde de l'agriculture et les consommateurs (peri)urbains et vice-versa. • Décisions partagées avec des catégories d'acteurs qui ne partagent pas les mêmes réalités. • 1 personne = 1 voix par bulletin secret.	- Objectif : recréer du dialogue entre les acteurs de la FBA. • Pallier le manque de ces acteurs dans l'AG. • Difficulté de garder une dynamique dans le temps.	Objectif : prendre conscience de l'importance du projet HdG et des effets positifs pour l'environnement et pour la santé de la farine HdG

